Ville d'Évry Courcouronnes

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13/10/2022

L'an deux mille vingt deux, le treize octobre, à 19 heures30,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs
Stéphane BEAUDET, Danielle VALERO, Medhy ZEGHOUF, Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Pascal CHATAGNON, Cendrine CHAUMONT, Pierre PROT, Mélinda BAYOL, Olivier POTOKAR, Diarra BADIANE, Ronan FLEURY, Agnès OMER, Freddy NSONDE, Corinne BOURGEOIS, Yvan COUVIDAT, Marie-Thérèse PLAUD, Henri CATALIFAUT, Francis CHOUAT, Michel BONNAFOUS, Pascal CAUCHEBRAIS, Mara DEL MEI-GUILBERT, Tania TI-A-HING, Philippe DARDILLAC, Stéphane JOURNE, Danièle OVONO, Myriam BOUBEL, Virginie VILLEMIN, Nébia DIAKITE, Alban BAKARY, Natacha GIRARD, Fatoumata KOITA, Lucas MESLIN, Jordan SCHWAB, Dioulaba INJAI, Laurène HANNA, Rémy COURTAUX, Rafik GARNIT, Farida AMRANI (jusqu'au point 5), Abdoul-Aziz M BAYE, Gérard GIANATI, Azzedine SERIDJI, Edwige PRISCA, Henri CHAILLOT, Dominique MARQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs
Najwa EL HAITE donnant pouvoir à Diarra BADIANE, Carmèle BONNET donnant pouvoir à Stéphane JOURNE, Jean CARON donnant pouvoir à Ronan FLEURY, Joëlle CAILACHON donnant pouvoir à Farida AMRANI (jusqu'au point 5), Sabine PELLERIN donnant pouvoir à Rafik GARNIT, Pétroline BEROT donnant pouvoir à Rémy COURTAUX, Fadila BEN DOULAT donnant pouvoir à Gérard GIANATI, Farida AMRANI donnant pouvoir à Azzedine SERIDJI (à partir du point 6)

Absent(e)s :
Samir BENAMARA, Jean-Baptiste GRAH, Joëlle CAILACHON (à partir du point 6)

Secrétaire de séance : **Monsieur Jordan SCHWAB**

- des « Terrasses d'été » organisées par les maisons de quartier,

- de l'Agglo Fun Tour de Grand Paris Sud durant 15 jours,

- des 2 séances de cinéma en plein air, etc.

Je n'oublie évidemment pas la grande réussite de la Fête des Associations et du Sport qui a réuni au complexe sportif du Lac et ses abords début septembre près de 300 associations et plus de 10 000 personnes venues découvrir la richesse des activités proposées par notre tissu associatif, ni les Journées européennes du Patrimoine, et la Semaine Bleue qui, à travers des expositions, de nombreuses manifestations autour de la santé, de la culture, du sport, du divertissement et de la solidarité intergénérationnelle, met en lumière nos Seniors.

Je tiens de nouveau à remercier vivement tous nos partenaires, nos services et structures ainsi que leurs personnels pour leur mobilisation et engagement exemplaires qui a permis la réussite de ces programmes denses, riches et diversifiés envers nos habitants et puis un petit big up, à travers Yvan COUVIDAT, à nos filles qui sont devenues, en softball, championnes d'Europe pendant le mois d'août, sur notre terrain ici-même. C'est une grande fierté, une grande compétition internationale et c'était, d'une certaine manière, le point d'orgue sportif de ce très bel été.

Rentrée scolaire 2022

Début septembre, je me rendais, accompagné des services et des élus de la majorité municipale, dans l'ensemble des écoles primaires (411 classes et 8400 enfants), collèges, lycées, à la Faculté des métiers, l'IRFASE, dans nos grandes écoles et notre université, pour accueillir les 35 000 apprenants de notre territoire pour cette rentrée 2022.

Je participais ainsi le 22 septembre à la 1ère édition de la Welcome party organisée pour les étudiants du Campus afin de leur permettre de découvrir la ville, ses services et acteurs principaux, ainsi que les multiples offres culturelles, sportives, commerciales, de loisirs qu'elle leur propose.

Afin de protéger le pouvoir d'achat des familles Evry-courcouronnaises, alors qu'elles subissent depuis le début de l'année une inflation galopante des biens de consommation courante, notamment, nous avons décidé, avec les élus de la majorité de ne pas augmenter les tarifs municipaux lors de cette rentrée, y compris ceux de la restauration scolaire. Et je rappelle, parce que ce n'est pas évident, parce que ça ne se fait pas partout, parce que c'est un choix politique d e la majorité municipale, qu'un « un sac écolier », a également été offert aux 5000 élèves des écoles élémentaires.

En outre, au-delà des travaux d'entretien et de maintenance qui ont été réalisés cet été dans de multiples écoles, pour 2 500 000 €, ajoutons la rénovation de 3 groupes scolaires (Coquibus, Jules Verne et Jacques Tati) décidée dans la PPI entre 2020 et 2023 pour un montant de 27 500 000 € qui se poursuit.

Enfin, suite au recrutement récent de 2 agents, la médiathèque des Aunettes ouvrira à nouveau ses portes le 25 octobre avec les mêmes horaires que précédemment. Comme quoi, celles et ceux qui faisaient croire que nous la fermions définitivement se sont bel et bien trompés. Outre l'animation d'un espace dédié à la création et au DIY prévue fin 2022, l'un de ses objectifs sera de développer les actions en partenariat avec les différentes structures du quartier. J'ajoute, avec beaucoup de fierté, que nous avons inauguré, ce week-end, les nouveaux locaux, siège social, Fab Lab, Tiers lieu, de Planète Sciences dans l'ex-médiathèque Georges Perec, pérennisant aussi un équipement de quartier éminemment important, adossé à une association d'éducation populaire exemplaire et reconnue sur tout le territoire national.

Mobilisation face à la crise

Dans un courrier du 23 septembre dernier, je sollicitais d'abord la Première Ministre, Elisabeth BORNE, au titre de l'AMIF, et lui soumettais un plan d'urgence, avec plusieurs propositions de court terme, visant à endiguer les effets extrêmement négatifs sur les collectivités locales provoqués notamment par la très forte augmentation des prix de l'énergie.

À travers un second courrier quelques jours après, l'AMIF lançait également une pétition à l'attention des parlementaires franciliens, qui a déjà recueilli à ce jour plus de 500 signatures de maires sur les 1270 que compte la Région Ile de France, afin d'obtenir la mise en place d'urgence d'un bouclier tarifaire énergétique en faveur des collectivités locales pour faire face à ce contexte

inflationniste qui met en danger la pérennité de certains services publics ou les nécessaires investissements que nous devons réaliser, notamment en faveur de la transition écologique, pour relever les défis des 3 prochaines décennies. Ces 2 courriers vous ont été remis sur table.

Permettez-moi, avant de céder la parole à Pierre PROT pour ce point sur la sobriété énergétique, d'ajouter un mot, au nom, je l'espère, de l'ensemble du Conseil municipal, en soutien à l'endroit de l'enseignant qui a reçu des menaces de mort, ainsi que son papa, tous deux parce que de confession juive - le papa parce que rabbin - professeur du lycée Georges Brassens que j'ai eu en ligne quelques heures après la réception de cette lettre il y a déjà 3 jours, qui était évidemment meurtri et inquiet, à juste titre, et lui adresser, au nom du Conseil municipal, en cette séance publique, un message de soutien total. La Ville, les services de l'État, RT, Police Nationale, Police municipale, le Proviseur – avec lequel je m'entretiens régulièrement -, tout le monde est particulièrement mobilisé dans cette affaire qui est prise très au sérieux. Chacun fera les parallèles, il s'agit ici d'un professeur d'histoire, comme pour Samuel PATY, nous sommes à 3 jours du douloureux anniversaire de la disparition de celui-ci, et par conséquent cette affaire est prise très au sérieux. Voilà, je voulais juste adresser publiquement ce message. Il est bon aussi que nous montrions, parce qu'enfin la Loi du silence se brise, notre soutien clairement affiché dans ces cas « d'immondices » , de menaces, de situations que l'on ne devrait pas vivre dans la France du XXIe siècle.

Monsieur le Maire cède la parole à Pierre PROT.

Pierre PROT : Je vous présente ce soir le plan d'économies énergétiques que l'on est en train de déployer sur la Ville d'Evry-Courcouronnes.

Déjà, je vais dire – en deux mots - pourquoi – il y a déjà la lutte contre le réchauffement climatique, évidence de plus en plus perceptible chaque année. La 2e raison, c'est la lutte contre la pénurie énergétique qui est en train de survenir et qui va nous toucher dans les décennies qui viennent. Le pic pétrolier est probablement derrière nous, encore plus depuis l'invasion de l'Ukraine, le pic gazier est annoncé pour la décennie qui vient ou la suivante et il y aura donc moins d'énergie à l'avenir. Il faut donc l'économiser. La 3e raison, c'est qu'on a vu, avec la guerre en Ukraine, que l'énergie est devenue une arme géopolitique. Chacune de ces 3 raisons devrait nous mobiliser pour économiser l'énergie. Il y en a une 4e : c'est le fait que l'augmentation des prix du gaz va littéralement dévorer nos budgets. On n'a pas beaucoup de certitudes sur les prix à venir, la seule certitude c'est que cela va être très volatil, qu'il va y avoir de très fortes hausses, de très fortes baisses peut-être aussi.

Le budget Energie était d'environ 800 000 € par an à Evry-Courcouronnes. Selon ce qu'on anticipe, il devrait augmenter d'environ 2 millions d'euros, c'est une masse importante. Alors que faire ?

On pourrait faire comme le chef des lapins – que certains connaissent - je suis désolé, je vais la raconter, certains l'ont entendue 5 fois, 6 fois. Le chef des lapins s'adresse à son peuple : « lapines, lapins, bientôt il y aura pénurie de carottes. Alors surtout, continuez à en manger plein ! Pour vous aider, voici un peu d'argent que m'a donné le marchand de carottes ».

Cette fable – certains rient parce qu'ils l'ont déjà entendue - est un peu stupide… On se dit, mais qu'est ce qu'il fait le chef des lapins? Eh bien il appuie sur l'accélérateur pour aller plus vite dans le mur parce que s'il y a pénurie de carottes, il faut réduire la consommation de carottes, réduire sa dépendance à la carotte et aller sur d'autres nourritures.

On pourrait ne rien faire et laisser la situation énergétique empirer tranquillement.

Moi je ne suis pas le chef des lapins, je suis l'adjoint de Stéphane BEAUDET, qui n'est pas non plus le chef des lapins, c'est le Maire d'Evry-Courcouronnes, et on va vous proposer autre chose : c'est de réduire notre dépendance énergétique. Alors comment ?

Nous avons un schéma directeur en 3 grands axes.

Le 1er axe, c'est le gros investissement qui se planifie, ce sont des rénovations lourdes qu'on planifie, et on va lister des travaux qui seront fait sur un mandat, voire sur deux.

Le 2e axe, c'est du petit investissement léger, surtout pour cet hiver et l'hiver prochain. Beaucoup de travaux sont déjà en cours, notamment dans les écoles, pour colmater des fuites d'air, des trous, isoler des radiateurs… Ensuite il y a des actions sur l'équilibrage et l'entretien de nos réseaux de chauffage : on a mis en place un contrat de maintenance avec un intéressement du

prestataire aux économies réalisées. S'il nous fait économiser, il gagnera de l'argent et nous aussi.

Enfin, le 3e axe de ce plan est peut-être le moins agréable : c'est de travailler sur l'usage et sur la baisse des consommations. La 1e action de ce plan va être la baisse de la température dans les locaux chauffés : les locaux généraux vont passer de 21° à 19°. C'est compliqué 2°, cela se ressent sur le confort, mais nous serons en conformité avec les recommandations de la Loi et du Gouvernement pour les collectivités publiques.

Les écoles vont également passer de 21° à 19°. Les crèches resteront à 22° car les enfants y sont en couche et en chaussettes pour favoriser leur mobilité, donc pour l'instant, on ne touchera pas aux crèches.

Enfin les gymnases vont passer de 18° à 16° et avec Yvan COUVIDAT, adjoint au Sport, nous allons également réfléchir à des gymnases tempérés, c'est à dire des gymnases qui ne sont pas chauffés *(Monsieur le Maire interrompt Monsieur PROT).*

Monsieur le Maire : Excuse-moi Pierre, pardon pour celles et ceux qui bavardent mais la salle résonne énormément donc si vous pouviez parler tout doucement ou ne pas parler du tout, car ce bruit de fond est assez désagréable. Merci.

Pierre PROT : Merci Stéphane. Je disais donc gymnases tempérés, qui ne sont pas chauffés donc possiblement, s'il fait 0 dehors, il fait 10°dans le gymnase.

A Grand Paris Sud également, pour les équipements qui relèvent de la compétence communautaire, les lieux culturels, la médiathèque, les lieux sportifs, vont aussi subir les baisses de températures que j'ai citées. Enfin les piscines : ce sont les plus gros consommateurs d'énergie sur les bâtiments de Grand Paris Sud. Elles vont avoir une baisse de température et une fermeture durant les vacances de Noël et de février est également envisagée.

Enfin, l'éclairage public est aussi un très gros poste de consommation pour l'Agglomération, il sera baissé là où cela est possible, il sera également coupé au milieu de la nuit dans les quartiers où cela est possible, c'est à dire sauf contraintes locales, par exemple pour une gare dont le dernier train est à 1h du matin, l'éclairage sera coupé après ce dernier train.

Toutes ces mesures vont avoir un impact sur le budget municipal estimé entre 300 000 et 400 000 €, voire, j'espère, un peu plus.

Mais il ne suffit pas de réduire notre consommation, il faut aussi produire de la nouvelle énergie, une énergie plus verte. L'Agglomération s'emploie à cela. Sur les réseaux de chaleur par exemple, nous sommes en train de négocier un avenant pour augmenter la mixité des énergies renouvelables et étendre leur périmètre. Nous travaillons également à l'Agglomération sur un schéma directeur de production d'énergies renouvelables, qui sortira début 2023. Il listera les productions que nous pourrons implémenter sur la ville et soyez certains que nous nous en saisirons.

Il faut ensuite porter ce projet vers le public. Pour cela, nous sommes en train de déployer le programme WATTY dans les écoles. C'est un programme d'État, qui vise à faire des actions de sensibilisation dans les classes. Nous allons le mettre en place sur des classes de CM1 et de CM2 de la commune.

Avec Grand Paris Sud, nous allons aussi sensibiliser les copropriétés et les bailleurs sociaux, pour que ces organismes puissent, à leur tour, sensibiliser les propriétaires et les locataires sur les économies d'énergie. La problématique dans l'habitat collectif c'est de se sentir tous dans le même bateau et de faire tous les efforts pour économiser tous ensemble.

Nous allons communiquer sur la Ville, via Le Mag avec une double page pour aider les évry-courcouronnais à économiser l'énergie chez eux.

Nous favoriserons le recours à l'ALEC (Service public du conseil en rénovation énergétique), qui conseille gratuitement les particuliers sur les économies d'énergie.

Nous allons enfin, il le faut, passer à l'échelon supérieur. Stéphane en a parlé, avec les propositions par l'AMIF d'un plan d'urgence pour les collectivités, face à l'inflation, notamment énergétique mais pas seulement.

Nous avons aussi, à Grand Paris Sud, voté à l'unanimité une motion sur ces sujets.

L'essentiel va être de pouvoir continuer à investir pour pouvoir réduire nos dépenses futures.

En conclusion : nous avons des défis devant nous : le climat, la pénurie d'énergie qui pointe son nez, la géopolitique et le prix, donc nos budgets.

On pourrait faire de beaux discours, dire qu'on finance, que ça va passer, ne rien réduire. Mais nous choisissons d'agir. Nous n'allons pas nous mentir, nous allons être un peuple, nous allons agir ensemble, souffrir ensemble aussi – il faut le dire un peu. Je pense aux agents, cela va forcément être moins confortable de travailler à 19°. Je pense aux écoliers, aux usagers des équipements sportifs, nous allons tous perdre en confort, c'est vrai, mais nous allons regarder l'avenir ensemble, nous battre ensemble pour ces causes et à la fin, nous ferons le bilan et j'espère que nous serons fiers, ensemble.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Pierre de ce point important (je viens de voir sur Facebook que les carottes avaient beaucoup plu ! Oui vous avez échappé à la ratatouille et à l'étal du primeurs, peut-être une prochaine fois !) Merci Pierre de ces points d'information en totale transparence. Nous avons d'ailleurs pris la plume, Maire et Adjoints au Maire, pour écrire aux parents d'élèves, aux directeurs d'écoles, aux présidents d'associations, sur les mesures qui sont prises et sur les retours d'associations partenaires que nous avons. Elles sont particulièrement bien comprises et c'est plutôt une bonne nouvelle, ce qui au fond ne m'étonne pas.

Nous pouvons maintenant rentrer dans l'ordre du jour.

1°) Motion - Appel au Gouvernement à des financements exceptionnels pour un territoire exceptionnel dans le contexte de hausse des coûts de l'énergie, de l'inflation et de la baisse des dotations

Le dossier est présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ce point est la reprise *in extenso* de la motion que nous avons adoptée après 2h45 de débat à l'Agglomération il y a une semaine. Nous nous mobilisons collectivement, là aussi, sur la question du coût de l'énergie, de l'inflation généralisée et de la baisse des dotations.

Je me permets de revenir sur la baisse des dotations puisqu'il y a une réponse gouvernementale un peu systématique qui consiste à nous expliquer que depuis 3 ans, l'enveloppe de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ne baisse pas à l'échelle nationale. Sans doute… Sauf que l'avantage d'avoir un Maire qui est Président de l'AMIF, c'est qu'on a les chiffres régionaux : 70 % des communes d'Ile de France - c'est à dire 70 % des 1270 communes d'Ile de France- ont vu leur DGF baisser cette année. C'est très concret et très prégnant et c'est la raison pour laquelle, face à toutes ces difficultés, nous avons souhaité porter une motion qui est en train de se diffuser dans de très nombreux territoires.

Je vous la fais en substance pour éviter de la relire, voire de refaire l'entièreté du débat, d'autant qu'elle a été votée à l'Agglomération, ce qui laisse à penser qu'on est à peu près tous d'accord, cette motion vise à demander au Gouvernement :
- la mise en place d'un bouclier Energie en faveur des collectivités, tout en engageant d'ailleurs au niveau européen, et à plus long terme, les moyens pour sortir de la dépendance au marché de l'énergie en réinstaurant un tarif réglementé ;
- l'instauration d'une conférence territoriale avec l'ensemble des parties prenantes issues du contrat de relance et de transition écologique et social signé avec l'État ;
- et enfin – c'était unanime aussi et c'est important de le dire et que ça soit répété ici – la mise en place d'une taxe sur les super profits, dont une partie des produits sera fléchée sur les budgets des collectivités territoriales.
Voilà pour cette motion.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Farida AMRANI : Merci Monsieur le Maire.
Mes chers collègues, en effet, le 27 septembre dernier, le Conseil Communautaire de Grand Paris Sud a adopté à l'unanimité cette motion qui a été adressée au Gouvernement, demandant l'augmentation des dotations, la mise en place d'un bouclier tarifaire – comme vous l'avez précisé – et l'instauration d'une taxe sur les super profits. Notre groupe Évry-Courouronnes Union

Populaire Ecologique et Sociale s'en félicite, tant ces revendications locales rejoignent nos mesures portées au niveau national. Parallèlement à cette motion adressée au Gouvernement, les parlementaires débattent actuellement du projet de Loi de Finances pour l'année 2023 à l'Assemblée Nationale – d'ailleurs je vous quitterai un peu plus tôt pour y retourner pour 21h30. Donc j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons, grâce à la mobilisation de plusieurs élus, et notamment ceux de la NUPES, arraché plusieurs victoires jusqu'au bout de la nuit – la nuit dernière – pour nos collectivités, dont la suppression de plusieurs articles de loi qui contenaient des mesures d'austérité pour les 5 prochaines années, notamment pour les collectivités locales, mais aussi pour nos services publics comme l'Hôpital. Nous avons enfin voté l'instauration d'une taxe sur les super dividendes des entreprises. Je comptais vous informer de tout cela et, du local au national, notre groupe s'efforcera tout au long de ce long combat, de maintenir une cohérence d'action et votera donc, avec un grand plaisir pour cette motion. Et, comme nous sommes tous unis pour défendre nos collectivités, je vous invite à nous rejoindre dimanche pour la grande marche qui aura lieu à Nation.

Monsieur le Maire : Pour ma part, je serai plutôt à l'hommage à Samuel PATY dimanche mais merci pour ce combat.

Rafik GARNIT : Bonsoir à tous.
J'ai des questions plus pragmatiques à Monsieur PROT que je remercie pour l'exposé et les propositions qui sont mises sur la table. De façon pragmatique, aujourd'hui, est ce que vous pouvez estimer le pourcentage de notre patrimoine chauffé au gaz et dans quelle dépendance nous sommes ? Le second point concerne les copropriétés raccordées au chauffage urbain, dont la partie gaz représente à peu près 45 %. Cette quote-part va directement impacter nos copropriétés qui sont déjà fragiles. Sur ce plan, que leur conseillez-vous ?

Monsieur le Maire : Avant que tu répondes – merci Monsieur GARNIT pour ces questions – je ne sais pas qui est au son là-bas au fond, mais en fait c'est assez inaudible. Je ne sais pas si vous m'entendez dans la salle mais moi, qu'il s'agisse de Monsieur GARNIT ou de Madame AMRANI, je n'ai quasiment entendu qu'un mot sur deux, donc si vous pouviez monter le son, éviter la résonance, je ne sais pas ce qu'on peut trouver comme bon réglage... Je ne sais pas pour vous dans le public ? Vous n'entendez rien non plus ? Donc depuis tout à l'heure, vous nous regardez parler ? (rires) Vous auriez pu nous faire signe quand même ! Est ce que vous voulez qu'on recommence depuis le début ? (rires).
Bien Pierre, tu as entendu la question quand même ?

Rafik GARNIT : Je peux faire succinct...

Monsieur le Maire : Rafik, on a entendu quand même, mais c'est assez désagréable de tendre l'oreille.

Pierre PROT : Je pense que d'habitude il y avait des nappes et qu'elles absorbaient le son.

J'ai bien entendu les deux questions sur les bâtiments raccordés au gaz et au réseau de chaleur et sur l'augmentation des prix du chauffage urbain. A la louche, je vous transmettrai les données, car je ne les ai pas précisément, mais globalement un peu plus de la moitié du patrimoine municipal qui est sur le réseau de chaleur, le quart au gaz et un peu moins de un cinquième à l'électrique, je vous transmettrai les chiffres exacts. Ensuite, sur le chauffage urbain, en effet, j'ai été saisi par plusieurs copropriétés qui se sont plaintes avec véhémence – à juste titre et je les comprends – d'une forte hausse des prix du chauffage urbain. Il faut savoir que cette hausse s'établit – quand on fait la hausse du prix total sur l'année – à environ + 70 %, ce qui n'est pas négligeable mais qui, malgré tout, reste inférieur à la hausse qui est subie par les copropriétés qui sont chauffées uniquement au gaz qui sont plutôt sur un calibre fois deux. Nous sommes en train de travailler avec Grand Paris Sud un courrier explicatif qui sera, je l'espère, le plus clair possible. Ce courrier sera envoyé à toutes les copropriétés et les bailleurs de la Ville. Je dois annoncer aussi qu'à partir du 1er janvier 2023, un forage géothermique creusé à côté du Collège Montesquieu entrera en service sur le réseau de chaleur, pour diminuer encore la part de gaz. Cela diminuera aussi un peu le tarif.

Monsieur le Maire : Merci Pierre. S'il n'y a pas d'autre question sur cette motion, je propose que nous la soumettions aux voix.

Plus de questions, plus de débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la motion présentée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart lors de son Conseil communautaire du 27 septembre 2022, portant sur l'appel au Gouvernement à des financements exceptionnels pour un territoire exceptionnel dans le contexte des coûts de l'énergie, de l'inflation et de la baisse des dotations ainsi que sur :

- La mise en place à court terme d'un Bouclier Energie en faveur des collectivités et l'engagement du Gouvernement, au niveau européen et à plus long terme, sur des moyens pour sortir de la dépendance aux marchés de l'Energie, en réinstaurant un tarif réglementé ;
- L'instauration d'une conférence territoriale entre l'ensemble des parties prenantes, partant des propositions issues du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et Sociale signé avec l'État, précisant les modalités d'attribution du « Fonds Vert »,
- La mise en place d'une taxe sur les super profits dont une partie sera fléchée sur les budgets des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : Nous pouvons aussi être fiers qu'elle soit votée à l'unanimité à Evry-Courcouronnes.

2°) Modification de l'effectif des Adjoints au Maire

Le dossier est présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je le disais tout à l'heure, Monsieur Abdel MACHRI est démissionnaire. Il est proposé – c'est un choix de la majorité – de ne pas pourvoir ce poste d'adjoint. Le nouvel effectif des adjoints est donc fixé à 15 adjoints dont un adjoint au Maire / adjoint de quartier. Les 15e et 16e adjoints montent donc d'un cran dans le tableau du Conseil municipal.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Après cette démission, qui récupère la Politique de la Ville ?

Monsieur le Maire : C'est une très bonne question, on y vient.

Plus de questions, plus de débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 4 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- RAPPELLE que l'effectif des Adjoints au Maire de la Ville d'Evry-Courcouronnes est à ce jour fixé à 16 Adjoints au Maire dont 1 Adjoint au Maire / Adjoint de Quartier.

- DECIDE de ne pas pourvoir et donc de supprimer le poste de 14e Adjoint, vacant suite à la démission de Monsieur Abdelouahab MACHRI,

- DECIDE ainsi de fixer à 15 le nombre des Adjoints au Maire dont un Adjoint de Quartier.

- PRECISE que Madame Najwa EL HAITE, actuellement 15e Adjointe au Maire, occupera le 14e rang du tableau des Adjoints et que Monsieur Yvan COUVIDAT, 16e Adjoint au Maire / Adjoint de Quartier, occupera le 15e rang du tableau des Adjoints.

3°) Actualisation du tableau des Indemnités de fonction de base allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux

Le dossier est présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Il s'agira des points 3 et 4 puisque la Loi, depuis quelques temps, nous oblige à voter en 2 délibérations les actualisations des indemnités de fonction qui ne comprennent en fait aucune augmentation puisqu'il y a un adjoint en moins et qui valident notamment que Madame BOUBEL devienne référente sur le quartier du Village.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 4 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE de modifier l'attribution des indemnités de fonctions de base au bénéfice du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux de la Commune d'Évry-Courcouronnes, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, selon la répartition figurant au tableau ci-annexé.

- RAPPELLE que les taux appliqués pour les indemnités de fonctions de base sont les suivants :

ELUS	TAUX de base (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
MAIRE	43,5 %
1er ADJOINT AU MAIRE	38,5 %
ADJOINTS AU MAIRE	23,5 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS REFERENTS DE QUARTIER	17 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	9 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX	4,5%

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

4°) Actualisation du tableau des Indemnités de fonction majorées allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux

Le dossier est présenté par Monsieur le Maire.

Rapport identique au point 3.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 4 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE de modifier l'attribution des indemnités de fonctions majorées au bénéfice du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux de la Commune d'Évry-Courcouronnes selon la répartition figurant au tableau ci-annexé.

- RAPPELLE que les taux des indemnités de fonction majorées sont fixés comme suit :

ELUS	TAUX GLOBAL (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
MAIRE	68,22 %
1er ADJOINT AU MAIRE	67,38 %
ADJOINTS AU MAIRE	41,13%
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES REFERENTS DE QUARTIER	21,25 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES	11,25 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX	4,5%

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

5°) Actualisation des désignations d'élus en qualité de représentants au sein de différentes instances

Le dossier est présenté par Danielle VALERO.

Danielle VALERO : Suite à ce que vient de dire Monsieur le Maire, Monsieur Abdel MACHRI siégeait au Conseil de Communauté de l'Agglomération et c'est Lucas MESLIN qui prendra donc sa place.

Pour ce qui concerne les délégations, puisqu'il y a aussi des changements à ce niveau :
- **Medhy ZEGHOUF** sera maintenant en charge de l'Education, de la Culture, du Patrimoine, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- **Mélinda BAYOL** va – on n'aime pas tellement le mot – remplacer notre ami Christian PIGAGLIO sur ses délégations Handicap, Inclusion et Parentalité ;
- **Myriam BOUBEL** – cela vient d'être dit – devient référente du Quartier du Village ;
- **Francis CHOUAT** a une délégation aux Relations institutionnelles ;
- **Henri CHAILLOT** – qui vient d'être élu ce soir – reçoit une délégation sur la Sécurité Bâtimentaire et sera aussi Correspondant Incendie et Secours ;

- **Lucas MESLIN** – pour répondre à Monsieur GARNIT – c'est Lucas MESLIN qui sera donc en charge de la Politique de la Ville et il conserve les Transports et la Mobilité qu'il avait précédemment ;
- **Claude MAISONNAVE-COUTEROU**, en plus de la Biodiversité, des Espaces verts, de la Transition numérique aura aussi la délégation de la Ville intelligente ;
- **Dominique MARQUE** – qui vient aussi d'être élue ce soir – reçoit la délégation de l'Alimentation durable.

Il s'agit aussi de procéder au remplacement de Christian PIGAGLIO, comme je le disais, parce qu'il était dans beaucoup d'instances :
- **Freddy N'SONDE** sur Commission préparatoire au Conseil municipal ;
- **Medhy ZEGHOUF** sur Comité de pilotage Laïcité ;
- **Natacha GIRARD** à la Caisse des Ecoles ;
- **Mélinda BAYOL** au CLIC et à l'ASAMD.

Pour le CCAS, puisque c'est un scrutin de liste, c'est la suivante de liste du groupe de la majorité, **Danielle OVONO** qui remplace Christian.

Monsieur MACHRI représentait la Ville au PIMMS. **Lucas MESLIN** le remplace sur cette instance.

Enfin, précédemment nous avions Madame MUKENDI-PAPA – qui n'est plus élue – qui était titulaire à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et Monsieur M'BAYE était son suppléant. Monsieur M'BAYE est devenu titulaire et nous proposons que ce soit **Madame PRISCA** – installée en décembre 2021, qui prenne la place de Madame MUKENDI-PAPA, si vous en êtes d'accord ?

Edwige PRISCA: Non, je laisse la place à Monsieur M'BAYE.

Danielle VALERO : Il est déjà titulaire, là nous parlons du suppléant. Vous acceptez d'être sa suppléante ?

Edwige PRISCA: Oui, parfait.

Danielle VALERO : Il est donc demandé au Conseil municipal de valider toutes les désignations que je viens de vous présenter.

Monsieur le Maire : Merci ma chère Danielle, c'était très complet et cela a répondu à l'interrogation de Monsieur GARNIT.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 4 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret.

- PREND ACTE de la désignation de Madame Danièle OVONO, suivante de liste du groupe « #Onestensemble » en qualité d'administrateur élu au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

- DESIGNE les élus suivants pour représenter la Commune sur les instances citées :

Commission préparatoire au Conseil municipal :
Monsieur Freddy N'SONDE

Comité de Pilotage Laïcité :
Monsieur Medhy ZEGHOUF

Caisse des Ecoles :
Madame Natacha GIRARD

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) :
Madame Mélinda BAYOL

Association de Soins et d'Aide au Maintien à Domicile (ASAMD) :
Madame Mélinda BAYOL

Association PIMMS Cœur Essonne :
Représentant titulaire : Monsieur Lucas MESLIN

Commission Consultative des Services Publics Locaux :
Madame Edwige PRISCA comme représentante (membre suppléant) du Groupe « A Evry-Courcouronnes tous y gagnent ».

6°) Désignation des membres du Conseil Citoyen Local de la Laïcité (2C2L)

Le dossier est présenté par Agnès OMER.

Conformément aux statuts de l'instance, le mandat des membres actuels du Conseil Citoyen Local de la Laïcité (composé uniquement de citoyens engagés sur le territoire) est arrivé à son terme.

Il convient donc de procéder à son renouvellement.

L'instance ainsi recomposée pourra poursuivre ses travaux en prenant compte des enjeux relevés sur le territoire en matière de discriminations liées aux croyances et non-croyances, et en cohérence avec les nouvelles orientations de la politique publique en matière de laïcité adoptée à travers la Stratégie Municipale de Lutte Contre Les Discriminations lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

La désignation des membres du 2C2L et la nomination de son ou sa président·e étant opérées par le Conseil Municipal, il est proposé de reconduire le mandat d'anciens membres toujours impliqués dans le 2C2L et d'intégrer de nouveaux membres ayant répondu à un appel à candidatures diffusé par la commune pendant l'été.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner les membres du Conseil Citoyen Local de la Laïcité et son (ou sa) Président(e).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE en qualité de Présidente du Conseil Citoyen Local de la Laïcité : **Madame Annie LAMBERT.**

- DESIGNE en qualité de membres du Conseil Citoyen Local de la Laïcité les personnalités suivantes :

Nom
Farida AIT ALLA
Alain AVANTHEY
Blaise AYEH-BEKONO
Marie Paul BOUYIKA
François BREDELET
Monika DEMAZY
Dominique DESMORAT
Jérémy HERBET
Zahra JAHAN SHAH
Valérie LANDOLFINI
Joseph NOUVELLON
François Joseph ROUX

- DIT que le mandat du Président, comme celui des membres du Conseil Citoyen Local de la Laïcité, s'achèvera conformément aux statuts, au terme d'une durée de deux ans.

7°) Approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public GENOPOLE

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF.
(Monsieur le Maire ne vote pas sur ce point).

En date du 27 juin 2013, la Commune historique d'Evry a approuvé la nouvelle convention constitutive du GIP GENOPOLE, qui a ensuite été modifiée en 2015.

De nouvelles modifications sont nécessaires pour faciliter le fonctionnement du GIP et mettre en conformité certaines dispositions. Un avenant n° 2 à la convention constitutive doit donc être signé.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP GENOPOLE et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Départ de Madame AMRANI – Monsieur le Maire demande qui prend son pouvoir. Monsieur SERIDJI prend le pouvoir de Madame AMRANI, le pouvoir de Madame CAILACHON, confié à Madame AMRANI, tombe.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Ne participe(nt) pas au vote :
Stéphane BEAUDET (#OnEstEnsemble)

- VALIDE les termes de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP GENOPOLE.

- PRECISE que l'entrée en vigueur de cet avenant sera soumis à son approbation par les autorités ministérielles et formalisée par un Arrêté ministériel publié au Journal Officiel.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP GENOPOLE.

8°) Organisation d'une mission d'expertise à Montréal - Vote d'un mandat spécial pour Monsieur le Maire et deux Adjoints au Maire

Le dossier est présenté par Danielle VALERO.

Les communes historiques d'Evry (depuis 2015) et de Courcouronnes (depuis 2009) entretiennent des liens avec le Québec dans le cadre d'une coopération thématique de projet qui contribue au développement de dispositifs innovants dans le domaine des politiques éducatives et de la persévérance scolaire, avec la transposition en 2011 du programme éducatif « Alternative suspension ».

Un déplacement d'élus est prévu du 24 au 29 octobre 2022 à Québec et Montréal, dans le cadre d'une mission d'expertise en lien avec l'appel à projets du Fonds Franco Québecois pour la Coopération Décentralisée.

Les élus peuvent bénéficier de la prise en charge sur le budget communal des frais inhérents à ces missions, dès lors qu'un mandat spécial leur a été donné par délibération du Conseil municipal. Le montant des frais liés à cette mission (6 jours / 5 nuits, vols, transferts, hôtel, repas, transports internes et assurance) s'élève, pour Monsieur le Maire et 2 de ses Adjoints, à un total de 8 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mission d'expertise et de voter un mandat spécial en faveur de Monsieur le Maire et de Messieurs ZEGHOUF et COUVIDAT (choisis en fonction de leurs délégations respectives).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Azzedine SERIDJI : Bonsoir. Je réitère ma demande concernant le voyage au Canada. Pourquoi ne pas l'ouvrir – puisque Monsieur le Maire dit qu'il tend la main à l'opposition – pourquoi ne pas prendre aussi un membre de l'opposition avec lui ?

Monsieur le Maire : Pour une raison assez simple : il ne s'agit pas d'un voyage d'agrément sur lequel on fait ce que l'on veut. C'est un voyage – et vous noterez que l'on délibère là pour 8 500 €, ce qui est très peu pour une délégation qui part à Montréal – qui est très largement subventionné dans le cadre des actions éducatives que nous menons. Il y a donc un rattachement très direct entre les élus des délégations qui m'accompagnent et les subventions que nous percevons. C'est aussi simple que cela et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle – et ce n'est pas un hasard – le précédent voyage s'était organisé avec Corinne BOURGEOIS et Ronan FLEURY, c'était très directement lié à leurs délégations. Sinon, pour dire les choses tout à fait franchement, avant de se poser la question des élus de l'opposition, on pourrait aussi avoir le même débat avec tous les élus de la majorité qui, à mon avis, seraient tous enclins à faire un petit aller-retour à Montréal.

Rémi COURTAUX : Bonsoir à toutes et à tous. Si j'ai bien compris, c'est un voyage d'échange - et j'ai bien compris la vision de la Ville de Montréal nord qu'on nous a apportée - mais j'aimerais savoir, puisqu'ils sont venus à Evry-Courcouronnes, ce qu'ils ont trouvé comme intérêt ou comme source d'inspiration dans ce que nous pratiquons dans notre Ville.

Monsieur le Maire : Je pense que vous pourriez en rediscuter plus au fond lors des commissions mais j'ai participé au premier voyage à Montréal – ça devait être en 2008 – et, pour faire assez simple, et dans ce pays en particulier, où l'organisation de l'éducation n'est absolument pas pilotée comme chez nous – d'abord parce que les structures communales ne sont pas les mêmes, ni les compétences, ni les process de financement, ni la culture de financement, que le rapport au public et au privé n'est pas du tout le même que chez nous, il y a un antagonisme très fort avec ce que nous faisons en Europe. Je vous la fais assez simple mais, globalement, si je devais caricaturer, assez régulièrement au Canada ce qui émerge de la communauté – ce que nous appellerions plutôt des associations – peut un jour devenir une loi (chez nous une loi vient s'imposer aux associations). On est sur des systèmes, des fonctionnements ascendants ou descendants, qui sont assez diamétralement opposés.

Quand on échange avec eux, quand nous on va là-bas, on trouve leur système génial. Quand eux viennent chez nous, ils trouvent notre système génial. Je trouve que c'est assez intéressant car c'est aussi la démonstration que la vérité est parfois un tout petit peu plus en zone grise qu'en zone noire ou blanche et, en cela, les échanges sont très importants. Voilà pour poser un peu le discours. Cela veut dire que, par exemple, ils peuvent rêver du portage politique public qui peut

être le nôtre sur nos maisons de quartier, sur nos politiques publiques de sécurité notamment – ils ont été très intéressés par la question de la vidéoprotection parce qu'ils n'ont pas les mêmes pouvoirs de police que nous, par exemple. Nous, nous serions intéressés par d'autres choses – et c'est la raison de la venue d'Yvan – moi je rêve que nous ayons un jour la première YMCA d'Europe dans notre Ville, ce qui ne correspond pas à nos modèles de financement. Quand vous allez dans une YMCA – au-delà de la chanson évidemment ! - aux Etats-Unis ou au Canada, vous vous retrouvez dans un bâtiment où vous allez à la fois mélanger ce qu'est un centre social, une maison de quartier chez nous, mélanger un centre des sports à l'anglaise par exemple, mélanger l'équivalent de Maison du Monde ici Place de l'Agora, le tout dans un seul et même équipement et le tout sur financé par des fondations privées qui viennent contractuellement, tous les 3 ans, demander des comptes.

Donc les modèles sont très différents et c'est cette agitation d'idées entre ce que l'on produit nous et ce qu'ils produisent eux qui fait qu'on a des idées. On a même essayé, à certains moments, de s'échanger des directeurs de services pour avoir un canadien qui vient gérer une maison de quartier chez nous, etc. Vraiment, dans les deux sens, on vient chercher le « truc » opposé chez l'un et chez l'autre.

Voilà j'ai été un peu long, mais c'est une richesse. On en a fait des voyages d'études à travers le monde mais celui-là est d'une richesse assez inouïe et je t'invite à échanger avec Corinne et Ronan qui en ont gardé un souvenir tout à fait particulier.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE qu'il y a lieu de poursuivre le travail de découverte des fonctionnements et des politiques publiques éducatives québécoises.

DIT qu'à cette fin, Monsieur le Maire conduira une mission d'expertise qui se rendra à Montréal du 24 octobre au 29 novembre 2022.

DECIDE de confier un mandat spécial à Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire et Messieurs Medhy ZEGHOUF et Yvan COUVIDAT, Adjoints au Maire, leur permettant d'assurer cette mission.

DECIDE de prendre en charge les frais de cette mission sur le fondement de ce mandat spécial et d'adopter le principe d'un remboursement aux frais réels sur justificatifs.

PRECISE que le montant des frais liés à cette mission s'élève à 8 500 € TTC (huit mille cinq cents euros).

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette mission d'expertise.

9°) Approbation du protocole de sortie du service commun de restauration collective

Le dossier est présenté par Corinne BOURGEOIS.

En 2018, GPS et la Commune historique d'Evry ont créé un service commun de restauration collective qui a été étendu par la suite à 11 autres communes.

La Commune d'Evry-Courcouronnes souhaite sortir de cette mutualisation à compter du 1er janvier 2023 et assurer les prestations en gestion directe.

Un protocole de sortie du service mutualisé a donc été rédigé pour régler les conséquences de cette sortie s'agissant des personnels, des biens, des contrats en cours et des comptes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du protocole de sortie du

service mutualisé de restauration collective et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Abdoul-Aziz M'BAYE : Bonsoir à tous. Juste une question : quel est l'avantage pour nous de sortir, en termes de coût, sachant qu'on on était plusieurs communes à être associées dans des contrats ? Est-ce qu'on a la possibilité de renégocier des contrats avec des coûts qui sont moindres ? Et derrière, si on sort de ce groupement, et qu'on commence à être un peu autonomes, est ce qu'il est prévu de travailler avec différents commerçants locaux, par exemple les boulangeries, avec lesquelles on pourrait établir un cahier des charges dans lequel on définirait comment le pain doit être produit et les mettre directement dans les cantines, de manière à créer une dynamique de solidarité au sein de cette Ville.

Rafik GARNIT : Pour compléter, puisque je pense avoir retenu que la Ville d'Evry-Courcouronnes était à l'origine de ce groupement, qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui on en sort et quels sont les points sur lesquels vous avez identifié, peut-être, un mécontentement ou un service qui n'était pas à la hauteur du côté d'ELIOR ? Pour avoir peut-être plus de précisions sur « on crée, on s'en va », va t-on choisir un autre prestataire ou rester uniquement sous la coupe municipale ?

Monsieur le Maire : Sur la question du prestataire, la procédure est en cours, donc je ne peux pas répondre, celles et ceux qui sont en commission d'appel d'offres auront à traiter cette question.
En effet, Evry est à l'origine de cette mutualisation, à une époque où on avait pris le lead sur plusieurs mutualisations, Manuel avait dû commencer, Francis avait continué - je crois me souvenir sur Evry Centre Essonne – pour essayer de mutualiser. Une mutualisation c'était essayer de réduire les coûts mais, à l'origine, ce n'est pas uniquement cela. Une mutualisation c'est un moyen de gérer des compétences Ville à l'échelle de l'Agglomération sans transférer la compétence, parce que si on la transfère, cela s'impose à toutes les villes, alors que quand on mutualise, on peut le faire à quelques villes. Je remets cela dans le paysage pour que chacun comprenne pourquoi c'est une mutualisation et pas un transfert de compétence.

Ensuite, il se trouve que le marché actuel, en matière de qualité des produits et d'organisation logistique, est particulièrement déficient. Cela remonte dans tous les conseils d'écoles depuis deux ans, toutes celles et ceux qui suivent les affaires scolaires le savent, c'est indéniable. Les autres marchés, je pense notamment à celui du Foyer Club présentent une diminution de qualité considérable. On a alerté l'Agglomération, on a alerté le prestataire à plusieurs reprises, cela n'a évidemment rien changé.

J'ai donc demandé à l'Agglomération, dont je suis Président délégué – je me permets de le rappeler quand même – et donc à tous les maires, dans une réunion avec les maires mi-juin dernier, je leur ai proposé – nonobstant le fait que l'on risquait une augmentation du coût par l'inflation. Mais, en même temps, si on considère qu'on doit contenir l'inflation y compris sur les coûts des entreprises qui sont nos partenaires, notre rôle social sur les entreprises elles-mêmes peut se poser. C'est à dire que si l'entreprise qui fait la restauration a des coûts qui explosent de 20 % et qu'on lui dit «nous sommes tenus par un marché, on n'augmente que de 5 % », quand la société mettra des gens au chômage, il ne faudra pas qu'on se plaigne de l'avoir « flinguée », car nous avons aussi un rôle social dans les marchés que nous portons. Bref...

J'ai proposé à l'Agglomération que l'on rompe le contrat – puisqu'on a le droit de le rompre tous les ans – pour le relancer collectivement. Ce faisant, j'ai proposé d'ailleurs (Evry-Courcouronnes a d'ailleurs des différences dans ses offres par rapport aux autres villes, notamment quant à la question du choix entre repas sans viande ou avec viande et quant à la pré-inscription – nous étions la seule ville de cette mutualisation à ne pas avoir de pré-inscription) de tout remettre à plat et de relancer un marché collectif.

Les maires ont refusé, ils ont considéré que pour eux cela fonctionnait bien, que la qualité était bonne ! Je leur ai expliqué que nous avions des comptes rendus de conseils d'école – nous avons 54 écoles – qui démontrent que la qualité n'est pas bonne, que chez nous cela ne marche pas, que nous avons des enfants qui ont eu des haricots verts pendant 3 jours de suite, etc, etc, des raviolis... j'en passe et des meilleures, avec une partie de responsabilité du prestataire lui-même, c'est indéniable, sur son organisation logistique, sur la qualité, etc, mais une partie de

responsabilité qui nous incombe, à nous - il faut aussi avoir la capacité de se le dire – parce que nous ne sommes pas sur des pré-réservations. Donc c'est très facile pour les familles de décider, évidemment le matin même, si l'enfant mange à la cantine ou pas – ce qui ne se fait plus sur toutes les villes autour – sauf que cela veut dire qu'on ne réserve pas les bons repas en avance, qu'on n'a jamais le bon nombre de repas et que par ailleurs, sur les questions écologiques, on a un gâchis alimentaire quotidien qui est considérable. Il fallait donc résoudre ces deux problématiques.

L'Agglomération n'a pas voulu, c'est la raison pour laquelle la majorité municipale a décidé de sortir de la mutualisation et de relancer elle-même son marché. L'explication est aussi simple que cela. Encore une fois j'insiste, celles et ceux qui sont en lien avec nos écoles, nos directeurs d'écoles, nos représentants de parents d'élèves, savent qu'il y a un mécontentement sur la qualité, qui s'exprime quasiment depuis la sortie du confinement, à peu de choses près, puisque c'est là que se sont produits les changements de prestataires.

Donc nous prenons nos responsabilités, tout en sachant – autant se le dire entre nous – que forcément on aura un marché qui nous coûtera plus cher que le précédent. Mais, je le redis, dans une ville comme la nôtre, la qualité du repas servi le midi – il y a beaucoup d'enfants pour lesquels c'est le seul repas équilibré qu'ils mangent – est un enjeu majeur et cela reste pour nous une priorité.

Francis CHOUAT : Merci Monsieur le Maire.
Dans le prolongement de ce que disait notre collègue Rafik GARNIT, qui a posé – comme souvent d'ailleurs – une bonne question, les éléments de réponse ont été donnés et, évidemment, je voterai cette délibération, sachant que sur toutes les conséquences de celle-ci, il y aura d'autres délibérations ultérieures sur l'organisation même de la restauration scolaire et la nécessité de prendre les responsabilités qui sont celles d'un service public lorsqu'il y a tant d'enjeux en matière d'hygiène alimentaire des enfants, en matière écologique, en matière de coûts, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je crois, cher collègue Rafik GARNIT, que cette délibération montre que lorsque le service public est amené à faire le constat d'un dysfonctionnement, il faut qu'il sache en tirer les conséquences. Pour ce qui concerne Evry-Courcouronnes, ces conséquences nous les dirons.

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit, je veux simplement vous dire que pour moi, qui ai été – d'ailleurs bien plus que Manuel VALLS – à l'origine de ces mouvements de mutualisation, c'est un constat d'échec. Je pense qu'il faut savoir le reconnaître car il met aussi la question des relations entre une commune et la Communauté d'Agglomération à laquelle elle appartient, dans des interrogations sur lesquelles il faut que nous avancions.

Je veux juste rappeler pour quelles raisons – surtout en matière de restauration scolaire, nous avons décidé d'aller vers cette mutualisation, malgré les stop and go de nos amis de Ris-Orangis, jusqu'à la veille d'un conseil municipal ici même où, par un simple SMS le Maire d'Evry de l'époque a appris par le Maire de Ris-Orangis, qui l'est toujours, qu'il renonçait à des mois et des mois de négociations, y compris financières, sur une mutualisation entre Evry et Ris-Orangis en matière de restauration scolaire.

C'est important de préciser que ce n'est pas une communautarisation, puisque la communautarisation aurait mis la restauration scolaire au même rang que les compétences obligatoires qui sont exercées par la Communauté d'Agglomération, ce qui n'est pas le cas. La mutualisation est un système souple, sur une base de volontariat. C'est un peu le même débat que sur l'Europe, de décisions à l'unanimité ou de décisions à quelques pays qui veulent avancer plus vite que d'autres ou sur d'autres sujets.

Nous avions beaucoup discuté de cette mutualisation, pour les raisons qui ont été indiquées par le Maire d'Evry-Courcouronnes, et pour une raison particulièrement vitale : la nécessité de faire face à des investissements considérables en matière de restauration scolaire et la nécessité de ne pas en rabattre sur la qualité des repas.

C'était déjà le cas pour Stéphane BEAUDET quand il était Maire de Courcouronnes, c'était évidemment le cas pour Danielle VALERO et moi-même – je félicite Medhy ZEGHOUF de reprendre un flambeau difficile à reprendre après des décennies de responsabilité de Danielle VALERO dans l'éducation, en tant que responsable des parents d'élèves puis en tant qu'élue – parce que nous tenions, et nous tenons toujours, à ce qu'il y ait les investissements nécessaires qui permettent d'améliorer la qualité des repas,dans le cadre de marchés qui doivent être mieux tenus, parce que le débat sur la privatisation de telle ou telle activité, nous devrions l'avoir vis à vis de ceux qui sont les donneurs d'ordre de marchés. Un marché ne tient qu'à partir du moment où le maître d'ouvrage, la Municipalité ou la Communauté d'Agglomération exerce son contrôle pour savoir si l'ensemble des termes du marché sont tenus ou pas.

Plus la question du personnel sur laquelle il fallait avoir toutes les garanties. Et c'est là que je ressens un échec. Je ne pouvais pas imaginer que le transfert mutualisé d'une activité communale au niveau de la Communauté d'Agglomération - à laquelle je constate que beaucoup de villes ont adhéré, je finis par me demander pourquoi elles l'ont fait d'ailleurs, puisque je ne suis pas sûr qu'il y ait eu les investissements qui étaient prévus lorsque la mutualisation a été lancée à l'initiative d'Evry puis rejointe par Courcouronnes et autres - allait se traduire par un simple transfert technique « passe moi le sel, je te redonne le poivre » au lieu d'une organisation intra-intercommunale pour que les responsabilités nouvelles acceptées par les communes concernées et par la Communauté d'Agglomération hébergeante puissent être contrôlées et exercées. Manifestement, cela n'a pas été fait.

Je veux bien crier comme tout le monde après telle grande entreprise de restauration scolaire, que ce soit SODEXO hier ou après demain, et d'autres. Évidemment, quand elles ne sont pas contrôlées, c'est vrai pour l'eau, pour l'électricité, pour les déchets, pour toute activité que la commune ne peut pas exercer seule car elle a besoin des compétences privées – comme le disait Stéphane BEAUDET, cela crée aussi de l'emploi – elles ont sans doute leurs responsabilités ces entreprises, mais la première responsabilité c'est celle de l'Agglomération et celle des communes – puisque l'Agglomération agit pour le compte et au nom des communes.

Donc nous prenons cette décision. Nous sommes d'une certaine manière contraints de la prendre. Nous savons que cela va avoir un coût. Cela va donc poser le problème de l'organisation, de la qualité et de l'enjeu écologique qu'il y a derrière tout cela.

Je tiens à préciser que je serai, comme tous mes collègues, à commencer par le Maire, vigilant pour que personne ne vienne s'immiscer dans ce dossier pour présenter de biais les revendications communautaristes anti républicaines – je préfère le dire tout de suite – mais, effectivement, j'aurais préféré que nous puissions discuter de l'évolution de la restauration scolaire sur Evry-Courcouronnes dans un cadre mutualisé maintenu, comme quoi l'Agglomération, ce ne sont pas que des réussites.

Monsieur le Maire : Merci Francis de ces mots, ils rappellent le contexte et, en effet, cette mutualisation, cette vie intercommunale, (*s'interrompt pour signaler à un élu qu'il a bien constaté une demande de prise de parole*) a des sujets qui nous emmènent en haut, d'autres qui nous emmènent en bas, c'est ainsi malheureusement. Je souhaiterais rappeler, puisque j'ai vu qu'Abdel-Aziz (*M'BAYE*) avait relevé la main, et pour compléter la réponse – c'était important cette contextualisation de Francis – nous représentions un petit peu plus de la moitié des repas de la mutualisation de l'Agglo. Donc le modèle économique de l'Agglomération dépendait de nous et pas l'inverse, sur la question du prix – et je préfère le dire. Et ce faisant, nous ne mettons pas en difficulté les villes qui restent dans la mutualisation puisqu'au moment où nous sortons, trois autres villes rentrent et compensent, d'une certaine manière, la sortie d'Evry. Donc, d'un point de vue économique, sur les équilibres, cela permet de stabiliser.

Quant à ta question sur le pain, qui est un vieux débat, ce n'est malheureusement pas possible. Déjà parce que l'écrire contractuellement dans un marché, dire « je vais acheter mon pain à Evry-Courcouronnes », c'est juste illégal. Ensuite ce n'est pas possible pour une question de masse. J'ai eu le même débat dans cette fameuse réunion du mois de juin, où on s'est un peu « coltiné » les maires. Deux maires, notamment un Maire de Seine et Marne dont la ville doit culminer à 4 500 habitants qui me dit « mais moi je n'ai pas de problème, le boulanger fait le pain ». Je lui ai

répondu : Je comprends. 4 500 habitants, je comprends, je n'ai pas de problème. 400 rationnaires à la cantine, je comprends. Moi j'en ai 5 500. Allez voir un boulanger d'Evry-Courcouronnes pour lui dire que vous avez besoin de pain pour 5 500 personnes, cela n'existe pas en vrai. En fait, on a un problème de masse dans une ville comme la nôtre, donc ça ne fonctionne pas. Donc non seulement légalement nous n'avons pas le droit et quand bien même nous l'aurions, même à l'échelle de Courcouronnes, j'avais du mal à faire travailler les boulangers de la Ville. Malheureusement ce n'est pas possible. *S'adressant à Monsieur M'BAYE* C'est peut-être pour cela que tu relevais la main ? Oui ? Voilà…

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 4 abstention)

S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE la sortie, à compter du 1er janvier 2023, de la Ville d'Evry-Courcouronnes du service commun de restauration collective organisé par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

- APPROUVE les termes du protocole de sortie du service commun de restauration collective à conclure avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

- DIT que les agents affectés sur les postes du service commun de restauration collective transférés à la Ville d'Evry-Courcouronnes conserveront en application de l'article L5411-4-1 du CGCT le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable, ainsi que, le cas échéant, des avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération au sens de l'article L714-11 du Code Général de la Fonction Publique,

- DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2023 de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer le protocole de sortie du service commun de restauration et tout document afférent.

10°)Approbation d'une convention de partenariat avec 6 collèges relative à la Médiation

Le dossier est présenté par Freddy N'SONDE .

Afin de garantir la sécurité et la tranquillité autour des établissements scolaires, une équipe municipale de Médiation est régulièrement présente à la sortie des classes des 6 collèges publics de la Ville : Galilée, Montesquieu, Paul Eluard, Pyramides, Village et Paul Fort.

Il convient aujourd'hui de formaliser ce partenariat ancien et d'en fixer les modalités précises, par la conclusion d'une convention entre la Commune et chacun des 6 collèges publics de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec les 6 collèges publics de la Ville.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.
Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative à la Médiation à conclure entre la Commune et les 6 collèges publics de la Ville : Galilée, Montesquieu, Paul Eluard, Pyramides, Village et Paul Fort.

- DIT que les conventions seront conclues pour l'année scolaire 2022/2023 et renouvelables par tacite reconduction, dans la limite de 5 fois.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer lesdites conventions et tout document afférent.

11°) Renouvellement de l'agrément du service civique et approbation des missions confiées aux volontaires du Service Civique

Le dossier est présenté par Diarra BADIANE.

Le Service Civique est un engagement volontaire destiné aux 16/25 ans. Pendant 6 à 12 mois, pour un temps hebdomadaire moyen minimum de 24 heures (avec possibilité de pointes à 48 heures), en France et/ou à l'étranger, le volontaire accomplit une mission d'intérêt général auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public.

Les communes historiques d'Évry et de Courcouronnes ont été parmi les premières Villes de France à s'engager dans le dispositif et ont obtenu des agréments auprès de l'Agence du Service Civique (ASC), renouvelés et actualisés annuellement. 382 jeunes volontaires ont ainsi été accueillis dans les services municipaux sur la période de juin 2010 à septembre 2022.

Pour pérenniser ce dispositif, la commune d'Évry-Courcouronnes doit déposer une demande unique d'agrément et indiquer l'ensemble des missions proposées, dans l'objectif d'accueillir 26 jeunes volontaires au sein des services municipaux pour la prochaine session du Service Civique, à compter de janvier 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter le renouvellement de l'agrément Service Civique et d'approuver la liste des missions qui seront confiées aux volontaires du Service Civique (VSC).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de promouvoir le Service Civique auprès des acteurs du territoire et auprès des jeunes Évry-Courcouronnais pour qu'ils s'engagent dans cette forme de volontariat.

- SOLLICITE auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) le renouvellement de l'agrément « Service Civique » pour une durée de 3 ans,

- APPROUVE la liste des missions proposées par la Commune aux volontaires du Service Civique annexée à la présente délibération.

- S'ENGAGE à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à la valorisation du dispositif et de ses acteurs.

- DIT que les dépenses et recettes seront inscrits au budget prévisionnel 2023.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la demande d'agrément.

12°) Fixation des critères d'attribution pour le colis, le coffret ou le chèque cadeau de fin d'année pour les seniors

Le dossier est présenté par Danielle VALERO .

Par délibération en date du 31 mars 2022, la Commune a modifié le périmètre d'intervention du CCAS et la politique municipale en direction des seniors est désormais portée par la Commune.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Commune poursuivra la remise de cadeaux aux aînés (Colis de Noël, chèque cadeau et coffret gourmandises/bien être (ce dernier uniquement pour les résidents des EHPAD) selon des critères qu'il convient de fixer.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les critères d'attribution des colis de Noël, des chèques cadeau et des coffrets gourmandises/bien-être.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE comme suit les critères d'attribution du cadeau de fêtes de fin d'année (colis, chèque cadeaux, ou coffret gourmandises/bien être) offert par la Commune :

  - être âgés de 66 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours,
  - être domiciliés sur la commune d'Évry-Courcouronnes,
  - en faire la demande, lors de la campagne annuelle mise en place par le Pôle seniors

- PRECISE qu'aucune condition de ressources n'est exigée.

- DIT que les seniors ne résidant pas en EPHAD, doivent faire le choix entre le colis et le chèque cadeau.

- DIT que :
  - Les personnes seules (hors EHPAD) bénéficient d'un colis simple ou d'un chèque cadeau,
  - Les personnes en couple (hors EHPAD) bénéficient d'un colis couple ou de deux chèques cadeau (quel que soit l'âge du conjoint),

- DIT que les personnes résidant en EHPAD bénéficient d'un coffret gourmandise/bien être.

- DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

13°) Approbation d'une convention cadre portant sur la mise à disposition de locaux aux associations

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

La Commune met régulièrement, à titre gratuit, des locaux à la disposition d'associations du territoire pour qu'elles puissent exercer leurs missions d'intérêt général. Les modalités de ces mises à disposition doivent aujourd'hui être précisées.

Afin d'encadrer ces mises à disposition, il est nécessaire de conclure un contrat cadre fixant les modalités et conditions de prêt.

Ces mises à dispositions constituent également une véritable subvention. Conformément aux dispositions de la Loi n° 2000-321du 12 avril 2000, article 10-1, « toute association qui sollicite une subvention au sens de l'article 9-1 auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial » s'engage à respecter un Contrat d'Engagement Républicain.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat-cadre portant mise à disposition de locaux communaux à des associations et d'autoriser Monsieur le

Maire à le signer ainsi que tout document afférent.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le contrat-cadre portant mise à disposition, à titre gratuit, de locaux communaux aux associations dont la liste est annexée ci-après,

- DIT que la liste des associations bénéficiaires sera actualisée autant que de besoin par délibération du Conseil municipal.

- DIT que les associations bénéficiaires de ces mises à disposition, s'engagent à respecter les termes du contrat d'engagement républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021, et dont les termes sont annexés au contrat-cadre précité,

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer le contrat-cadre portant mise à disposition, à titre gratuit, de locaux communaux aux associations et tout document afférent.

14°) Approbation d'une convention avec la région Ile de France - Attribution des tickets loisirs

Le dossier est présenté par Diarra BADIANE .

L'action « Ticket-Loisirs » portée par la Région Ile de France s'inscrit dans le dispositif cadre « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances ».

Dans le cadre de l'appel à projets « Ticket-Loisirs » définissant des critères d'éligibilité en termes de publics et d'activités, la Commune a sollicité une dotation de 750 tickets loisirs, d'une valeur unitaire de 6 €, utilisables sur les îles de loisirs de la Région Ile de France jusqu'au 1er mars 2023.

L'attribution des tickets loisirs fait l'objet d'une convention à conclure entre la Région et Commune.

Il est demandé au Conseil municipal de valider les termes de la convention à intervenir à avec la Région et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Région Ile de France et la Commune d'Évry-Courcouronnes, bénéficiaire de 750 tickets loisirs d'une valeur unitaire de 6 euros, dans le cadre de l'appel à projets « Ticket-Loisirs » de la Région Ile de France 2022.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

15°) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AFM (Association Française contre les Myopathies)

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON .

L'AFM, "Association Française contre les Myopathies" organise chaque année le Téléthon, évènement caritatif d'ampleur nationale pour permettre le financement des projets de recherche

sur les maladies génétiques neuromusculaires et sur d'autres maladies génétiques rares.

La Commune s'inscrit dans cette 36ème édition qui se déroulera les 2 et 3 décembre 2022 en proposant à l'AFM un appui logistique – matériel et communication - et en soutenant les initiatives associatives se déroulant dans ce cadre au plan local. Pour compléter ce soutien, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'AFM.

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'AFM pour l'année 2022.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 euros (huit mille euros) à l'AFM, "Association Française contre les Myopathies".

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

16°) Attribution de subventions - Appel à projet Lutte contre les violences faites aux femmes 2022

Le dossier est présenté par Virginie VILLEMIN.

Créé en 2018, cet appel à projets vise à financer la mise en œuvre d'actions d'associations locales sur la prévention, le repérage et la prise en charge des situations de violences faites aux femmes. Il s'agit d'un appel à projet complémentaire à celui « Vie des quartiers », également porté par la Commune.

A ce titre, plusieurs associations ont déposé un dossier de demande de subvention au cours de l'été. Suite à des échanges avec les associations porteuses de projets et au recueil d'avis techniques auprès des différents services municipaux concernés, une proposition d'attribution de subventions exceptionnelles, dont le budget total s'élève à **10 000 €, est présentée au Conseil Municipal pour validation.**

Cinq associations ont déposé un projet cette année :

- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne (CIDFF91)
- Femmes inter association – Inter service migrants (FIA-ISM)
- UFOLEP
- Génération Femmes
- Le Lien de la Cohésion – Un gars, une fille en Essonne

4 dossiers ont été retenus :
- « Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales » (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne (CIDFF91) – Montant de la subvention : 4 000 € ;
- « Prévention et lutte contre les violences conjugales dont les violences invisibles » (Femmes inter association – Inter service migrants (FIA-ISM)) – Montant de la subvention : 2 000 € ;
- « Toutes sportives » (UFOLEP) – Montant de la subvention : 2 000 € ;
- « Actions de sensibilisation et de prévention auprès des enfants et des familles » (Génération Femmes) - Montant de la subvention : 2 000 €.

Le dossier présenté par l'association Le Lien de la Cohésion – Un gars, une fille en Essonne (lutte contre les violences faites aux femmes, sensibiliser c'est prévenir » n'a pas été retenu cette année. Il fera l'objet d'un autre accompagnement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de ces subventions exceptionnelles aux associations dont les projets ont été retenus.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Juste une précision. J'ai bien compris qu'il y avait 5 associations qui ont déposé un dossier et 4 qui ont été retenues ?

Virginie VILLEMIN : Oui c'est ce que l'on a dit. Il y aura un accompagnement pour le 5e. En fait nous avons reçu pour 25 000 € de demandes pour un appel à projets de 10 000 €, donc il a fallu arbitrer.

Monsieur le Maire : C'est le principe d'un appel à projets.

Azzedine SERIDJI : Nous souhaitons tout d'abord avoir une pensée particulière pour la femme et les proches de la femme tuée de plusieurs coups de couteau le 28 septembre dernier à Evry-Courcouronnes. C'était le 98e féminicide de l'année. Nous adressons nos sincères condoléances à tous ses proches.

Oui, les violences faites aux femmes et aux enfants sont un phénomène de société et un phénomène social qui nécessitent une réponse collective et une approche globale pluridisciplinaire. Notamment, le pouvoir doit se décliner à tous les niveaux via la formation, et ce dans les secteurs concernés : police, justice, milieu médical et éducatif.

Cette délibération rappelle l'impérieuse nécessité de travailler main dans la main avec les associations afin d'éradiquer, enfin, les violences et les inégalités de genre. Les associations effectuent un travail absolument essentiel et déterminant dans cette lutte, nous souhaitons saluer ici leur action.

Monsieur le Maire : Merci pour ce soutien spontané.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement des subventions exceptionnelles indiquées dans le tableau ci-annexé au titre de l'appel à projets « lutte contre les violences faites aux femmes »,

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

17°) Attribution de subventions - Appel à projets Transition écologique

Le dossier est présenté par Claude MAISONNAVE-COUTEROU.

La commune a lancé pour la seconde année consécutive, un appel à projet Transition Ecologique.

Deux projets – sur les 5 qui ont été présentés - ont été retenus et feront l'objet de subventions :

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 4000 € pour la création d'une ressourcerie Square du Dragon au sein du quartier des pyramides par l'association « L'Attribut » :

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € pour l'organisation de journées de visites guidées auprès d'agriculteurs bio situés en Essonne en partenariat avec des associations locales et des centres sociaux par l'association « Maison du monde d'Evry ».

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le versement de ces subventions exceptionnelles aux deux associations retenues au titre de l'appel à projets « Transition écologique ».

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Azzedine SERIDJI : Suite à la question des coûts énergétiques sur le budget, est-ce-que la Ville a

les marges de manœuvre pour absorber cette hausse ? Des économies à faire ? Peut-on faire des économies, secteur par secteur ou non, du fait que l'aide de l'État est limitée et que les budgets de villes sont limités aussi, quel est l'impact sur les services publics et sur l'action bâtiments publics ? Aujourd'hui, en termes d'investissements, est-ce-que la Ville d'Evry-Courcouronnes a des marges pour investir dans la transition écologique, rénovation des écoles, des gymnases, etc ?

Monsieur le Maire : Pierre PROT a répondu à toutes ces questions il y a un peu plus d'une heure et elles ne sont pas directement liées à la délibération en cours. Je suis désolé, on ne va pas faire toutes les réponses de tout à l'heure, je vous invite à une discussion avec Pierre après, peut-être ? Mais il a donné ces réponses et ces éléments sur les questions de sobriété énergétique et on a complété sur les questions budgétaires. Encore une fois, essayons que les questions soient en phase directe avec les délibérations que nous proposons.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € (quatre mille euros) à l'association « L'attribut » et de 1000 € (mille euros) à l'association « Maison du monde d'Evry » dans le cadre de l'appel à projets "Transition écologique",

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

18°) Attribution de subventions - Appel à projets pour l'aide à la rénovation des façades commerciales 2021/2023

Le dossier est présenté par Pascal CAUCHEBRAIS.

La Commune a engagé une démarche globale destinée à renforcer l'attractivité et le dynamisme de son cœur de ville.

Dans ce cadre, il est prévu d'encourager et d'inciter les commerçants de proximité du Centre urbain à engager des travaux de modernisation et d'embellissement de leur façade commerciale.

L'objectif est d'attirer davantage les chalands grâce à un linéaire commercial homogène et attrayant, et donc de maintenir l'activité et la présence des commerces de proximité au cœur de notre ville.

Après le lancement de l'« Appel à projets d'aide à la rénovation des façades » en juillet 2021 et l'attribution des premières subventions en décembre dernier, il convient de procéder à l'attribution de nouvelles subventions dans le cadre dudit appel à projets.

Le budget alloué à cette opération pour 2022 est de 60 000 €, la subvention maximale par commerce est de 6 000 €, plafonnée à 50 % du montant du budget prévisionnel du projet.

L'entreprise Doctophone a présenté un projet au titre de l'année 2022 (réalisation et pose d'une enseigne pour un montant de 10 303,20 €). Le montant de la subvention s'élèvera donc à 5 151, 60 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'attribution de subventions au commerçant retenu dans le cadre de l'« Appel à projets d'aide à la rénovation des façades commerciales ».

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention au titre de l'appel à projets « Aide à la rénovation des façades commerciales 2021-2023 » au commerce indiqué dans le tableau ci-annexé, au titre de l'année 2022.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

19°) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la section sportive scolaire Athlétisme du collège du village

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT.

La section sportive scolaire Athlétisme du collège du Village et son partenaire le SCA 2000 ont déployé des moyens pour offrir aux jeunes athlètes le plus de continuité possible dans leur entraînement durant la crise sanitaire ce qui a permis un excellent retour à la compétition durant l'année scolaire 2021-2022. Les athlètes minimes (4èmes et 3èmes) du collège ont brillamment franchi les étapes des championnats départementaux et académiques des saisons hivernales et estivales pour se qualifier aux trois championnats de France UNSS et se sont classés à chaque fois au moins sur le podium national. 5 médailles nationales ont été ramenées, dont un titre de champion de France sur le 4 X 60 mètres minimes garçons.

La participation à ces championnats a entraîné un coût de 3 500 euros. La section sportive a sollicité la Commune pour une aide financière, en référence notamment aux résultats obtenus. Le Conseil du Sport d'Evry-Courcouronnes a émis un avis favorable pour un montant de 1200 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1200 euros à la section sportive scolaire Athlétisme du collège Le Village.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 200 euros (mille deux cents euros) à la section sportive scolaire Athlétisme du Collège Le Village, au titre de sa participation aux championnats nationaux et des résultats obtenus.

- DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

20°) Adoption de nouvelles modalités et durées d'amortissement

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

La Commune a adopté les modalités d'amortissement de son patrimoine selon des modalités harmonisées sur l'ensemble du territoire (délibérations de mars 2019 et décembre 2021).

Au vu des dépenses réalisées sur de nouvelles natures comptables, il est proposé de compléter le tableau des durées d'amortissement en ajoutant 2 nouvelles natures :

- Attributions de compensation d'investissement (durée 30 ans)
- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (durée 10 ans).

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ces nouvelles modalités et durées d'amortissement.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Est-ce-que ces points sont liés au passage à la nouvelle nomenclature M57 ?

Ronan FLEURY : Oui et non. On prépare effectivement le passage à cette nouvelle nomenclature, pour 2024 avec une phase préparatoire sur 2023. Mais là, le dossier concerne la nomenclature actuelle.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'adopter les nouvelles modalités et les durées d'amortissement présentées en annexe par natures comptables et définies par catégories de biens.

21°) Approbation de tarifs complémentaires

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

La Commune organise différents services pour lesquels la participation des usagers nécessite une tarification adaptée aux possibilités des familles.

Deux tarifs doivent être ajoutés à la nomenclature en vigueur :

- Tarifs des stages sportifs à la demi-journée pour les enfants de 9 à 12 ans : il est proposé d'adopter une tarification calculée sur la moitié du tarif journée déjà en vigueur ;
- Activités des seniors (ateliers sportifs, culturels et de loisirs sous forme de sessions) en complément des tarifs adoptés début 2022 : il est proposé un nouveau tarif forfaitaire de 20 € par session (3 sessions envisagées : septembre à décembre, janvier à mars, avril à juin).

Il est demandé au Conseil municipal de fixer ces nouveaux tarifs.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE un nouveau tarif pour les stages sportifs à la demi-journée pour les enfants de 9 à 12 ans comme suit :

Services	**RMPP Min et Maxi**	**200 €**	**1 300 €**	
	Tpi	**16,8%**	**80,0%**	**100,0%**
		Tarif minimum Evry-Courcouronnes	**Tarif maximum Evry-Courcouronnes**	**Tarif plein**
Demi-journée stage sportif sans repas 9 – 12 ans		1.18 €	5.62 €	7.03 €

- FIXE le tarif des ateliers sportifs, culturels et de loisirs, organisés sous la forme de sessions, pour les seniors, comme suit :
  - 20 € par session.

- DIT que les recettes en résultant sont inscrites au budget de la Commune.

22°) Accord d'une garantie d'emprunt à Immobilière 3F pour la réhabilitation d'une résidence de 107 logements située rue de l'Essonne

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

Le bailleur I3F va engager la réhabilitation d'une résidence de 107 logements sise rue de l'Essonne.

I3F a demandé à la Commune de garantir, à hauteur de 40%, un prêt de 1 078 000 € (constitué de 2 lignes de prêt) contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer ce projet immobilier. Les 60% restants sont garantis par GPS.

En contrepartie de sa garantie, la Commune bénéficiera d'un droit de réservation de 20% du total des logements de l'opération immobilière (21 logements) dans la cadre d'une convention à signer entre la Commune et le bailleur.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la garantie dudit prêt et la signature de la convention de réservation de logements afférente.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Juste une précision. Ce taux de 20% de logements, il est systématique pour tous les emprunts ? C'est un taux légal ou c'est variable selon la taille des bâtiments ?

Monsieur le Maire : C'est un accord avec l'Agglomération sur les pourcentages.

Rafik GARNIT : Accessoirement, est-ce-que l'on pourrait avoir le volume, puisqu'on garantit pas mal d'emprunts ?

Monsieur le Maire : Nous vous communiquerons cela, c'est inscrit dans le budget mais nous allons vous le retrouver.

Plus de questions, plus de débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE la garantie de la Commune à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 078 000 € (un million soixante-dix-huit mille euros) souscrit par Immobilière 3 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°136662 constitué de 2 lignes de prêt.

- PRECISE que la garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 431 200 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

- DECLARE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais, à se substituer à la société Immobilière 3 F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- APPROUVE les termes de la convention de réservation à intervenir entre la Commune et le bailleur Immobilière 3 F.

- PRECISE que le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer la convention de réservation avec Immobilière 3 F et tout document afférent à cette garantie d'emprunt.

23°) Accord d'une garantie d'emprunt à Essonne Habitat pour la construction de 30 logements locatifs sociaux sis rue du Bel Air

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

Le bailleur Essonne Habitat va engager la construction de 30 logements locatifs sociaux rue du Bel Air.

Il a demandé à la Commune de garantir, à hauteur de 40%, un prêt de 4 220 276 € (constitué de 8 lignes de prêt) contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer ce projet immobilier. Les 60% restants sont garantis par GPS.

En contrepartie de sa garantie, la commune bénéficiera d'un droit de réservation de 20% du total des logements de l'opération (6 logements) dans la cadre d'une convention à signer entre la Commune et le bailleur.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la garantie dudit prêt et la signature de la convention de réservation de logements afférente.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE la garantie de la Commune à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 220 276 € (quatre millions deux cent vingt mille deux cent soixante-seize euros) souscrit par Essonne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°1 6360 constitué de 8 lignes de prêt.

- PRECISE que la garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 688 110,40 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt

- DECLARE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à la société ESSONNE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- APPROUVE les termes de la convention de réservation à intervenir entre la Commune et le bailleur Essonne Habitat.

- PRECISE que le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de réservation avec Essonne Habitat et tout document afférent à cette garantie d'emprunt.

24°) Dénomination de la voie de desserte de la résidence intergénérationnelle - Quartier du Bras de Fer - Allée Niki de Saint Phalle

Le dossier est présenté par Virginie VILLEMIN.

La voie de desserte (actuellement identifiée sur plan comme Allée K) de la résidence intergénérationnelle située dans le quartier du Bras de Fer doit être dénommée. Essonne Habitat, propriétaire de cette résidence, a également demandé à la Commune de choisir la dénomination de la résidence elle-même.

Le Groupe de travail Mémoire a proposé à Monsieur le Maire les dénominations suivantes :

- Proposition à Essonne Habitat pour la dénomination de la résidence : Rosa Bonheur
- Propositions de dénomination pour la voie de desserte : Allée Niki de Saint Phalle.

Il est donc demandé au Conseil municipal de dénommer la voie de desserte de la résidence intergénérationnelle Allée Niki de Saint Phalle.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rémi COURTAUX : C'est une bonne nouvelle de mettre en avant l'artiste Niki de Saint Phalle qui était aussi la compagne de Tinguely et on peut aller voir une sculpture à côté du Musée Georges Pompidou à Paris, « La Fontaine ». Comme vous avez cité Rosa Bonheur, et que j'ai tenté de faire un travail sur l'écriture d'un film sur elle, je pense qu'il serait bon de garder son nom dans nos petits papiers pour donner éventuellement le nom…

Monsieur le Maire : Mais c'est fait !

Virginie VILLEMIN : En fait nous avons proposé à Essonne Habitat d'appeler sa résidence intergénérationnelle Rosa Bonheur et ils ont trouvé que c'était un joli nom, en lien avec la peinture. C'est aussi une femme du territoire.

Rémi COURTAUX : C'est une bonne idée. C'est le bicentenaire de sa naissance et c'est dommage que cette artiste soit quasiment méconnue en France, alors que c'est une artiste qui a une réputation incroyable aux Etats Unis d'Amérique et qu'elle gagne à être connue.

Medhy ZEGHOUF : J'en profite pour rebondir. Je ne vais pas vous raconter ma vie mais j'étais cet été à Bordeaux et il y avait une rétrospective sur Rosa Bonheur, qui arrive au Musée d'Orsay le mois prochain, et je vous invite toutes et tous, c'est magnifique, à aller la découvrir.

Monsieur le Maire : Et voilà ! Ce n'est pas complet ?

Rémi COURTAUX Si et je continue, il y a aussi la maison-musée, l'atelier de Rosa Bonheur qui est visitable à Thomery et qui est un lieu extraordinaire où il y a eu notamment des festivals autour de l'art féminin, etc. Donc un lieu à découvrir pas loin et accessible.

Monsieur le Maire : Que cette osmose est belle ! Merci à tous !

Michel BONNAFOUS : Personnellement, pour avoir connu Niki de Saint Phalle, je suis aussi extrêmement satisfait qu'une rue de notre ville porte le nom d'une artiste de cette qualité et qui a été vraiment une révolution, ne serait-ce que par rapport à sa vision de la femme particulièrement. Je reviens au sujet.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de dénommer la voie de desserte de la résidence intergénérationnelle construite par Essonne Habitat sur le quartier Parc aux Lièvres / Bras de Fer « Allée Niki de Saint Phalle».

- DECIDE de proposer à Essonne Habitat de dénommer sa résidence intergénérationnelle « Rosa Bonheur ».

- DIT qu'une copie de la présente délibération sera transmise à toutes les administrations, services

et autres personnes concernées.

- DIT que la pose de la plaque de rue et de la première numérotation seront à la charge de la commune.

- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à prendre toute décision utile à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

25°) Déclaration de projet portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Évry - Opération Bois Sauvage - Bilan de la concertation

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.

Le Genopole rencontre des besoins de développement en industries et laboratoires qui ne peuvent s'effectuer sur son site historique.

Le site de Bois Sauvage pressenti pour accueillir ces nouvelles structures est constitué de terrains inscrits en zone non constructible. Pour permettre la réalisation du projet, il convient de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Evry dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU.

Après le lancement de la procédure par le Conseil municipal du 17 février 2022, il convient maintenant de tirer le bilan de la concertation préalable relative à la déclaration de projet.

Il est donc proposé au Conseil municipal de tirer le bilan de la concertation préalable.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire : Nous avons eu un très très beau conseil de quartier sur ce sujet.

Michel BONNAFOUS : Oui, nous avons eu une belle présentation en conseil de quartier…

Monsieur le Maire : ...qui montre combien on doit encore expliquer ce qu'est Génopole, y compris à nos habitants.

Rafik GARNIT : Juste une précision au niveau de la présentation de la concertation, elle a été faite uniquement en conseil de quartier ou il y a eu beaucoup plus que cela ?

Michel BONNAFOUS : Elle a été élargie mais, du point de vue de la relation avec les habitants, elle a été faite sur le quartier lui-même, parce que cela impacte directement le quartier.

Monsieur le Maire : Il y a eu une enquête publique également, c'est la fin d'une procédure.

Michel BONNAFOUS : C'est vrai qu'il y a eu un travail fortement effectué auprès du quartier parce que c'est un vrai changement par rapport au quartier.

Azzedine SERIDJI : Est ce qu'il y aura de l'emploi ou pas avec cette nouvelle urbanisation. Je suis pour le Génopole !

Michel BONNAFOUS : Il y aura forcément de l'emploi, c'est une évidence. Quels types d'emplois, c'est une autre problématique. Il y aura des emplois à tous les niveaux mais ce n'est pas le moment, il est beaucoup trop tôt, pour en parler. Ce qui est important maintenant c'est de définir les zones, comment on va les travailler, quelle sera la relation avec l'espace public et les habitants du quartier, les entrées et les sorties, toutes ces choses-là. Mais on en reparlera !

Azzedine SERIDJI : Sans oublier les commerces de proximité. Si on développe, si on a beaucoup d'emplois, ces gens qui vont travailler devront s'approvisionner en nourriture, en restauration, et cela il faut le prévoir.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 4 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- ARRETE le bilan de la concertation tel que présenté dans le rapport annexé.

- PRECISE que le bilan de concertation annexé à la présente délibération sera consultable en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

26°) NPRU Pyramides/Bois Sauvage - Approbation du Traité de concession d'aménagement - Secteur Bois Sauvage

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

La Communauté d'agglomération et la Commune portent un Projet de Renouvellement Urbain sur le quartier Pyramides-Bois Sauvage.

Ces deux quartiers ont bénéficié du premier programme de rénovation urbaine (Pyramides en 2006 et Bois Sauvage en 2010) qui ont permis une première série d'interventions positives que le NPRU, commun aux 2 quartiers, doit venir compléter.

La Communauté d'agglomération, maître d'ouvrage des opérations de renouvellement urbain au titre de sa compétence obligatoire « Politique de la ville », a décidé de confier la réalisation de cette opération à la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris » dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Il appartient maintenant à la Commune de se prononcer sur le Traité de concession d'aménagement du quartier Pyramides-Bois Sauvage pour le secteur Bois Sauvage.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du Traité de concession d'aménagement à conclure avec la SPLA-IN et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire : Merci. Je rappelle que l'approbation des traités de concession, nous l'avons déjà faite sur d'autres opérations, c'est en fait une traduction très administrative et technique de ces projets de rénovation.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 4 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE le Traité de concession d'aménagement du secteur Bois Sauvage du NPRU Pyramides-Bois Sauvage à conclure avec la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris », ainsi que ses annexes.

- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le Traité de concession d'aménagement et tous autres documents relatifs à la concession d'aménagement.

27°) NPRU Pyramides/Bois Sauvage - Approbation du Traité de concession d'aménagement - Secteur Jules Vallès

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

La Communauté d'agglomération et la Commune portent un Projet de Renouvellement Urbain sur le quartier Pyramides-Bois Sauvage.

Ces deux quartiers ont bénéficié du premier programme de rénovation urbaine (Pyramides en 2006 et Bois Sauvage en 2010) qui ont permis une première série d'interventions positives que le NPRU, commun aux 2 quartiers, doit venir compléter.

La Communauté d'agglomération, maître d'ouvrage des opérations de renouvellement urbain au titre de sa compétence obligatoire « Politique de la ville », a décidé de confier la réalisation de cette opération à la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris » dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Il appartient maintenant à la Commune de se prononcer sur le Traité de concession d'aménagement du quartier Pyramides-Bois Sauvage pour le secteur Jules Vallès.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du Traité de concession d'aménagement à conclure avec la SPLA-IN et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 4 abstention)

S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE le Traité de concession d'aménagement du secteur Jules Vallès du NPRU Pyramides-Bois Sauvage à conclure avec la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris », ainsi que ses annexes.

- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le Traité de concession d'aménagement et tous autres documents relatifs à la concession d'aménagement.

28°) Approbation d'une convention relative à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « bis » (OPAH) pour 4 copropriétés des Pyramides

Le dossier est présenté par Cendrine CHAUMONT et concerne les points 28 et 29.

Le redressement des copropriétés en difficulté représente l'une des grandes priorités de la Ville et de la Communauté d'agglomération.

Dès 2005, les dispositifs publics d'OPAH et de PDS ont été déployés pour 15 copropriétés des Pyramides, dont 10 en OPAH.

En 2015, le dispositif OPAH a été reconduit pour 6 copropriétés (Dragon Quai aux Fleurs, Balcon des Loges, 4 Saisons, Villa Claudel, V Bastides et Rosenberg) et le dispositif PDS pour 6 autres (V Bastides, Evriel, Evry Point IV, Terrasses des Loges, Mail des poètes 1 et 2), puis a été une nouvelle fois reconduit en 2021 pour 4 copropriétés.

Les 6 PDS 2015-2020 ont été prorogés jusqu'en juin 2022 afin de permettre le lancement des travaux.

Afin d'assurer la finalisation des chantiers de rénovation retardés par la crise sanitaire, il convient de reconduire le PDS pour 2 copropriétés (Mail des poètes 1 et 2), toujours confrontées à des difficultés importantes, et de basculer en OPAH les 4 autres copropriétés (Evriel, V Bastides, Evry Point IV et Terrasses des loges) en raison de l'amélioration globale des indicateurs de gestion et des perspectives encourageantes de redressement.

Ces 6 copropriétés feront l'objet d'un seul marché de suivi-animation, lancé début 2023, conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre d'une OPAH et de 2 Plans de sauvegarde pour 6 copropriétés des Pyramides et d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Est ce que l'opérateur a déjà été désigné ? Est ce que c'est encore URBANIS ?

Cendrine CHAUMONT : Je pense qu'on garde le même, mais à vérifier.

Rafik GARNIT : On m'a parlé de SOLIHA, il n'y a pas un changement ?

Cendrine CHAUMONT : On reconduit jusqu'en janvier 2023, donc forcément on garde le même.

Rafik GARNIT : Je crois qu'il y a un marché qui s'est arrêté donc, au niveau des opérateurs, ils seront reconduits ou il y aura un autre marché ? URBANIS s'est arrêté, avec le Plan de Sauvegarde.

Cendrine CHAUMONT : *réponse inaudible.*

Rafik GARNIT : D'accord.

Plus de questions, pus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'OPAH « bis » des Pyramides et sa mise en œuvre sur les copropriétés Evriel, V Bastides, Evry Point IV et Terrasses des Loges.

- PRECISE que la maîtrise d'ouvrage de cette OPAH « bis » sera assurée par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et que le pilotage opérationnel relèvera de la Commune.

- DIT que cette convention sera signée pour une durée de cinq ans.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

- AUTORISE le Maire, un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer ladite convention d'OPAH ainsi que toutes les pièces afférentes.

29°) Approbation d'une convention relative à la mise en place d'un Plan de sauvegarde pour 2 copropriétés des Pyramides (Mail des Poètes 1 et 2)

Le dossier est présenté par Cendrine CHAUMONT (même rapport que le point n° 28).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de Plan de sauvegarde et leur mise en œuvre sur les copropriétés Mail des poètes 1 et 2.

- DIT que ces conventions seront signées pour une durée de cinq ans.

- PRECISE que la maîtrise d'ouvrage de ces Plans de sauvegarde sera assurée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer lesdites conventions de Plan de sauvegarde ainsi que toutes les pièces afférentes.

30°) Approbation de l'acquisition des parcelles cadastrées AS 157p et 116p auprès d'Imodev (venelle de desserte de la nouvelle résidence étudiante Impasse du Télégraphe)

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.

Le promoteur Imodev souhaite construire une seconde résidence étudiante après le succès rencontré par la première résidence réalisée Impasse du Télégraphe.

Le projet porte sur un terrain composé de 4 parcelles appartenant à des propriétaires différents et regroupant un espace vert, un parking et une voie de circulation piétonne (venelle).

Cette venelle, d'une superficie de 61 m², qui relie l'impasse du Télégraphe et le boulevard de l'Europe, est située sur les deux parcelles cadastrées AS 157p et 116p. Elle sera aménagée par Imodev après la construction de la résidence étudiante.

Elle sera affectée à la circulation publique et la Commune souhaite donc en faire l'acquisition à l'euro symbolique auprès du promoteur.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées AS 157p et 116p à l'euro symbolique auprès d'Imodev.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition auprès d'Imodev des parcelles cadastrées AS 116p et 157p, d'une superficie totale d'environ 61 m².

- DIT que le montant de l'acquisition est fixé à l'euro symbolique, en contrepartie de la prise en charge par la Commune, à compter du transfert de propriété, de l'ensemble des frais liés à l'entretien, aux réparations et à la propriété.

- CHARGE l'office notarial 8ème ACTE, sis 16 cours Albert 1er - 75 008 PARIS, de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge du vendeur.

- DIT que le montant de l'acquisition sera inscrit au titre des dépenses du budget de la Commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition foncière.

31°) Désaffectation et déclassement de la parcelle AL 96p rue Charles Fourier - Installation d'une antenne SFR - (ABROGE ET REMPLACE la délibération CM20211216_159)

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS et concerne les points 31 et 32.

Le projet d'extension du Génopole prévoit la construction de 3 bâtiments dont l'un est situé face à une antenne réseau propriété de SFR, située sur un terrain communal, qu'il convient de déplacer pour des raisons esthétique et technique.

Cette opération avait été autorisée par le Conseil municipal du 16 décembre 2021, mais il convient de modifier la superficie fixée par la délibération initiale (25,08 m²) afin d'inclure la zone technique de l'antenne, et ainsi porter la superficie du terrain à aliéner à 49 m².

Avant toute cession d'une parcelle appartenant au domaine public communal, il convient de la désaffecter puis de la déclasser afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.

Il convient donc de procéder, après désaffectation et déclassement, à la cession de la parcelle AL96p à SFR au prix de 6 811 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider :
- la désaffectation et le déclassement de la parcelle AL96p (1ère délibération)
- la cession de la parcelle AL96p à SFR (2ème délibération).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° CM20211216_159 du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021 relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle AL n°96p.

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée AL n°96p d'une superficie de 49 m² située rue Charles Fourier, à proximité du Stade Thoison et au nord de la future extension génopolitaine.

- APPROUVE le déclassement de la parcelle cadastrée AL n°96p et son incorporation dans le domaine communal privé.

- PRECISE que l'aliénation de la parcelle cadastrée AL n°96p à la Société Française du Radiotéléphone ou à toute autre société en lien avec SFR, fera l'objet d'une délibération distincte.

32°) Approbation de la cession de la parcelle AL 96p Rue Charles Fourier à SFR - Installation d'une antenne - (ABROGE ET REMPLACE délibération CM20211216_160)

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.
Même rapport que le point 31.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.
Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° CM20211216_160 en date du 16 décembre 2021 relative à la cession à la Société Française du Radiotéléphone (SFR) de la

parcelle AL 96p située rue Charles Fourier.

- APPROUVE l'aliénation à la Société Française du Radiotéléphone (SFR) ou toute autre société se substituant (filiale de SFR), de la parcelle AL 96p d'une superficie de 49 m² sise rue Charles Fourier, à proximité du Stade Thoison et au nord de la future extension du Génopole.

- DIT que le montant de cession est fixé à cent trente-neuf euros par mètre carré (139 €/m²), soit un montant total de cession fixé à six mille huit cent onze euros (6 811 €).

- APPROUVE la mise en place des servitudes de passage de réseaux, à titre gratuit, au profit de SFR ou toute autre société se substituant (filiale de SFR) et de SYNERAIL.

- APPROUVE la mise en place d'une servitude de passage de véhicules au profit de SFR ou toute autre société se substituant (filiale de SFR), pour un montant de dix mille euros (10 000 €).

- CHARGE l'office notarial LEVEL, pour le compte de la Commune, de l'établissement des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de SFR ou du substituant.

- DIT que le montant de cession et celui de la servitude de passage seront inscrits au titre des recettes du budget de la Commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire, un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tous les documents et actes nécessaires à la cession de ce bien et à l'établissement des servitudes mentionnées.

33°) Désaffectation et déclassement de la parcelle AI 252p sise Place du 19 mars 1962 (échange foncier avec l'AFM)

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.

La Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Commune, porte un projet de restructuration des espaces publics aux abords de la gare du Bras de Fer.

Dans ce cadre il est prévu un échange foncier entre la Commune et l'AFM afin d'acter les périmètres des futurs espaces publics et le développement immobilier ultérieur de Genosafe/AFM.

La Commune va ainsi céder un terrain de 205 m² sis Place du 19 mars 1962 et va acquérir en échange un terrain de 210 m² pour l'aménagement d'un trottoir à l'arrière du futur quai de bus.

Avant toute cession ou échange d'une parcelle appartenant au domaine public communal, il convient de la désaffecter puis de la déclasser afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider la désaffectation et le déclassement de la parcelle AI252p.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n° 252p d'une superficie de 205 m² sise place du 19 mars 1962.

- APPROUVE le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n° 252p et son incorporation dans le domaine communal privé.

- PRECISE que l'échange foncier entre la Ville et l'AFM fera l'objet d'une délibération distincte.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette désaffectation et à ce déclassement.

34°) Approbation d'un échange foncier avec l'AFM

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.

La Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Commune, porte un projet de restructuration des espaces publics aux abords de la gare du Bras de Fer.

Dans ce cadre il est prévu un échange foncier entre la Commune et l'AFM afin d'acter les périmètres des futurs espaces publics et le développement immobilier ultérieur de Genosafe/AFM.

Les deux ventes croisées vont s'effectuer aux conditions suivantes :

- Cession par la Commune à l'AFM de la parcelle cadastrée AI 252p d'une superficie de 205 m² pour un montant de 16 400 € net,
- Cession par l'AFM à la Commune de la parcelle cadastrée AI 255 (ancienne parcelle AI 243p) d'une superficie de 210 m² pour un montant de 16 400 € net.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'échange foncier avec l'AFM aux conditions susmentionnées.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'aliénation à l'AFM de la parcelle cadastrée AI 252p sise place du 19 mars 1962 d'une superficie de 205 m², pour un montant de 16 400 € net (seize mille quatre cents euros).

- APPROUVE l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée AI 255 appartenant à l'AFM d'une superficie de 210 m², située angle boulevard des Coquibus et place du 19 mars 1962, pour un montant de 16 400 € net (seize mille quatre cents euros).

- CHARGE l'office notarial Nathalie Bonnaud-Choukroun, Dorothée Darniche et Laurent Robin, de l'établissement des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant partagés entre l'AFM et la Commune.

- DIT que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites au budget 2023 de la Commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte de vente à intervenir avec l'AFM ainsi que tout document afférent à cet échange foncier.

35°) Approbation de la cession de la parcelle 182 AK 106 à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud (Locaux de la Ferme du Bois Briard pour installation du Centre des Musiques Didier Lockwood)

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.

La Ferme du Bois Briard accueille l'Ecole de Théâtre Départementale, la classe préparatoire des Arts Plastiques et Visuels, la salle de spectacle Decauville et l'association Le Lac en Fête.

Afin de constituer un véritable pôle d'enseignement artistique, Il est prévu qu'elle accueille également le Centre de Musique Didier Lockwood.

La Communauté d'agglomération, qui porte ce projet, souhaite acquérir une partie du site (parcelle

182 AK 106) auprès de la Commune pour pouvoir effectuer les travaux nécessaires à cette implantation, estimés à 3,9 M € HT.

Les parties ont convenu d'un prix de vente de 400 001 € : 400 000 € pour les bâtiments 1 et 2 des locaux de la FBB (environ 2 000 m²) et 1 € symbolique pour le terrain d'assiette composé d'espaces publics (19 247 m² d'espaces verts et de voirie),

Cette aliénation constitue une opération patrimoniale qui nécessite l'autorisation du Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de la parcelle 182 AK 106 à la Communauté d'agglomération aux conditions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire : J'étais sur les travaux cet après-midi, ça avance plutôt bien.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'aliénation de la parcelle cadastrée 182 AK 106 d'une superficie de 21 247m², sise Ferme du Bois Briard, à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

- DIT que le montant de la cession est fixé à 400 001 € (quatre cent mille un euros),

- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur.

- DIT que le montant de la cession est inscrit au titre des recettes du budget de la Commune.

- PRECISE que cette opération revêt un caractère patrimonial.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette aliénation foncière.

36°) Approbation de l'adhésion à l'association QualiSR et désignation de deux représentants de la Commune

Le dossier est présenté par Cendrine CHAUMONT.

L'association QualiSR est engagée au service du redressement des copropriétés en difficulté afin de prévenir le cycle de dégradation et d'engager une dynamique de valorisation en proposant un dispositif de reconnaissance (labellisation et certification) de la capacité des syndics à prévenir et redresser ces copropriétés fragiles.

Pleinement engagée dans le redressement des copropriétés en difficulté, la Municipalité souhaite adhérer à cette association afin de bénéficier de son expertise et de ses services. Il n'y aura pas de cotisation à verser pour cette adhésion.

La Commune sera représentée par 2 élus (titulaire et suppléant) qu'il convient de désigner.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion à l'association QualiSR,
- de désigner deux représentants (un titulaire, un suppléant) de la Commune.

Sont désignés : Titulaire : Cendrine CHAUMONT, Suppléant : Michel BONNAFOUS

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association QualiSR sise 85 boulevard de Charonne 75011 PARIS.

- PRECISE que les collectivités territoriales ne sont pas assujetties au paiement d'une cotisation, qu'elles assistent à l'assemblée générale avec voix consultative et qu'elles sont invitées au conseil d'administration.

- DESIGNE les élus suivants pour représenter la Commune au sein de l'association :
  - Titulaire : Cendrine CHAUMONT
  - Suppléant : Michel BONNAFOUS

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer le bulletin d'adhésion à l'association et tout document afférent à cette adhésion.

37°) Approbation de l'adhésion au SMOYS au titre de la compétence "mobilité électrique" relative aux Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) et du transfert de la compétence "mobilité propre" - Désignation de deux représentants de la Commune

Le dossier est présenté par Pierre PROT.

Le SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine) est un organisme de coopération intercommunale qui exerce le pouvoir concédant que les lois et règlements en vigueur confèrent aux collectivités en matière d'énergie.

Depuis 2016, le SMOYS pilote la réalisation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) et a déjà installé 16 IRVE sur la commune en 2018.

Pour poursuivre le déploiement des IRVE et s'inscrire dans le schéma directeur du SMOYS, il convient d'adhérer à ce syndicat au titre de la compétence « mobilité électrique » et de lui déléguer la compétence « mobilité propre ». Deux représentants de la Commune (1 titulaire et 1 suppléant) doivent être désignés pour représenter la Commune aux Conseils Syndicaux du SMOYS.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Commune au SMOYS au titre de la compétence « Mobilité électrique », de lui transférer la compétence « Mobilité propre » au sens de l'article 4-4 de ses statuts et de désigner 2 représentants.

Sont désignés : Titulaire : Lucas MESLIN , Suppléant : Pierre PROT.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Rafik GARNIT : Il n'est pas prévu de rétrocession, à terme, des bornes ?

Pierre PROT : Ce n'est pas une délégation de service public dans laquelle les bornes sont des biens de retour. C'est l'adhésion à un syndicat, qui est propriétaire des bornes et le restera.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique ».

- DECIDE de transférer au SMOYS la compétence « Mobilité propre» au sens de l'article 4-4 de ses statuts.

- PRECISE que cette adhésion n'entraîne aucun coût pour la collectivité.

- DESIGNE les élus suivants pour représenter la Commune aux réunions du Comité Syndical du SMOYS :
Titulaire : Lucas MESLIN
Suppléant : Pierre PROT

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au SMOYS, au transfert au SMOYS de la compétence « Mobilité propre » et à la mise en œuvre du projet.

38°) Mise à jour les lignes directrices - Actualisation des ratios d'avancement de grade

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

La Commune nouvelle d'Evry Courcouronnes avait adopté la délibération sur les ratios des avancements de grade et avancement d'échelon spéciaux le 27 juin 2019.

La parution de nouveaux décrets nécessite des réajustements de ces ratios

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider l'actualisation des ratios d'avancement de grade selon les tableaux joints en annexe.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 6 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale)
Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE l'ajustement des taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement selon le tableau actualisé annexé.

- PRECISE que ces nouveaux ratios s'appliquent dès 2023.

- PRECISE que ces ratios permettent à chaque agent concerné d'être proposable et retenu, mais ne vaut pas nomination systématique.

- DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget.

39°) Mise en place du régime des astreintes pour les effectifs de la ville d'Evry Courcouronnes

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

Actuellement, les astreintes sont toujours gérées sur la base des délibérations des communes historiques et il convenait d'harmoniser le dispositif.

Afin d'assurer la continuité du service public en dehors des heures normales de travail ou faire

face à un risque tel que l'intempérie (viabilité hivernale), la Commune a recours au régime d'astreinte. Les périodes d'astreinte sont organisées selon les modalités prévues dans les textes et notamment :

- La nature de l'astreinte (exploitation/sécurité/décision)
- Les emplois concernés
- La compensation financière de l'astreinte et des interventions
- Le respect des garanties minimales de travail.

L'astreinte hivernale sera intégralement reprise en régie (déjà en régie sur Courcouronnes, dans le cadre d'un marché sur Evry). Les investissements nécessaires ont été faits.

Il est demandé au Conseil municipal de valider les modalités de recours aux astreintes et les emplois concernés.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 4 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE la mise en œuvre du régime d'astreintes de la Commune d'Evry-Courcouronnes dont les modalités sont définies ainsi :

1 - Mise en œuvre de l'astreinte d'exploitation
Elle concerne les agents de la Direction Générale des Services Techniques qui sont tenus de demeurer à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir dans le cadre d'activités particulières, à la demande de l'autorité territoriale ou de son représentant.

Cas de recours à l'astreinte (liste non exhaustive)
- Prévention des accidents imminents ou réparation des accidents survenus sur les infrastructures et leurs équipements, aux équipements et aux matériels.
- Tout évènement pouvant impliquer des difficultés sur le domaine public.
- La mise en sécurité du domaine public
- L'assistance à la population sur le domaine d'intérêt communal
- Viabilité hivernale (salage, déneigement)
- Surveillance des infrastructures, locaux, installations ou matériels

Modalités d'organisation

La viabilité hivernale :
Cette période est ouverte du 15 novembre au 15 mars. L'organisation repose sur la qualification des agents, pour une période d'une semaine complète (du lundi au lundi).
Néanmoins, la collectivité se réserve le droit de mobiliser les agents en cas de rupture de continuité de service.
Les interventions sont le salage et le déneigement des axes routiers de compétence communale.

Les interventions courantes
L'organisation repose sur la base du profil de poste de l'agent établi lors de son recrutement, indiquant l'obligation de participer aux astreintes :

- Le week-end du vendredi soir au lundi matin
- La semaine du lundi soir au vendredi matin (comprenant la pause méridienne et les jours fériés)

Néanmoins, la collectivité se réserve le droit de mobiliser les agents en cas de rupture de continuité de service.

Services et emplois concernés

Services / secteurs	Emplois
Bâtiments	Ensemble des emplois intervenant dans ce secteur
Voirie	Ensemble des emplois intervenant dans ce secteur
Espaces verts	Ensemble des emplois intervenant dans ce secteur
Logistique	Ensemble des emplois intervenant dans ce secteur
Bureau d'étude et services administratifs	Ensemble des emplois intervenant dans ce secteur
Service des Offices de Restauration et d'entretien	Ensemble des emplois intervenant dans ce secteur

Les moyens mis à disposition sont (selon la nature de l'astreinte)
- Véhicule de service, équipé selon les services, remis à domicile.
- Véhicules d'intervention
- Téléphone d'astreinte
- Mallette d'intervention

Les modalités de rémunération sont celles applicables à l'astreinte d'exploitation
- L'astreinte : barème forfaitaire réglementaire
- Interventions : versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) ou l'indemnité forfaitaire prévue dans la réglementation pour les personnels ne pouvant percevoir d'IHTS

2- La mise en œuvre de l'astreinte de sécurité

Elle concerne les agents des filières hors filière technique amenés à intervenir lorsque des exigences de continuité du service se présentent.

Cas de recours à l'astreinte (liste non exhaustive)
- Nécessité de gardiennage / intervention lors d'évènements
- Assistance à la population
- Tout évènement pouvant impliquer des difficultés sur le domaine public
- Continuité de service en dehors des heures de habituelles de service

Modalités d'organisation

Selon la nature du besoin, l'astreinte s'organise sur des périodes définies couvrant le besoin de veille et d'interventions. Les agents sont mobilisés sur la base du profil de poste de l'agent établi lors de son recrutement.

Services et emplois concernés

Secteurs	Emplois
Police municipale	Direction de la police municipale Responsable opérationnel
Secteur de l'animation	Responsable de site

	Responsable de secteur
Secteur sportif	Agents d'accueil des équipements sportifs et responsables
Secteur administratif	Tout emploi répondant à la nature du besoin

Les moyens mis à disposition sont (selon la nature de l'astreinte)

- Véhicule de service, équipé selon les services, remis à domicile selon la nature du besoin
- Téléphone d'astreinte ou téléphone professionnel

Les modalités de rémunération

Elles sont celles applicables à l'astreinte de sécurité :

- L'astreinte : barème forfaitaire réglementaire
- Interventions : versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire (IHTS) ou l'indemnité forfaitaire prévue dans la réglementation pour les personnels ne pouvant percevoir d'IHTS

3- La mise en œuvre de l'astreinte de décision

Elle concerne le personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale, en dehors des heures d'activité normale, afin de prendre les mesures et les dispositions nécessaires.

Cas de recours à l'astreinte (liste non exhaustive)

- Organisation des opérations
- Mobilisation des agents et des moyens nécessaires
- Relations avec les élus et les autorités compétentes

Modalités d'organisation

La période d'astreinte de décision couvre la semaine complète (du lundi soir au lundi matin).

Services et emplois concernés

Les membres de la Direction

Les moyens mis à disposition sont (selon la nature de l'astreinte)

- Véhicule de service remisé à domicile selon la nature du besoin
- Téléphone d'astreinte ou téléphone professionnel
- Mallette d'astreinte

Les modalités de rémunération

Elles sont celles applicables à l'astreinte de sécurité

L'astreinte : barème forfaitaire réglementaire

- DIT que les crédits sont prévus au budget.

40°) Approbation des nouvelles modalités de gestion des titres restaurant

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des titres-restaurant aux agents territoriaux dont le repas de midi est inclus dans les horaires de travail journalier. Les modalités d'attribution de ces titres-restaurant étaient basées sur un mode d'attribution forfaitaire, afin de garantir une égalité de traitement entre les agents.

Toutefois, pour permettre une attribution des titres tenant compte des évènements affectant la présence des agents. Il est proposé de substituer au décompte forfaitaire des titres-restaurant un décompte au réel. De même, la liste des bénéficiaires doit être actualisée.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la liste des bénéficiaires et les nouvelles

modalités de gestion des titres restaurant.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 4 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE que les bénéficiaires des titres restaurant sont dès le 1er octobre 2022 :
  - Les fonctionnaires stagiaires et titulaires dès leur entrée en fonction, ainsi que les agents contractuels en CDI"
  - Les agents contractuels de droit public en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée d'une durée minimale de trois mois consécutifs, avec possibilité, pour les agents qui le souhaitent, d'en bénéficier par effet rétroactif au 1er jour du contrat, et ceci à compter du 1er novembre 2022,
  - Et les agents contractuels de droit privé (apprentis, agents en contrat aidé…).

- PRECISE que les conditions d'attribution et la détermination du nombre de titres à compter du 1er janvier 2023 sont :
Chaque jour de présence effective de l'agent ouvrira droit à l'attribution minimale et maximale d'un titre-restaurant. Sont également définis comme jours de présence effective, les jours de formation (sans prise en charge des repas), de mission à l'extérieur (sans remboursement ou prise en charge des repas) et de télétravail. Le nombre maximal de titres attribués chaque mois sera déterminé pour chaque agent à partir du nombre de pauses repas prises les jours de présence effective du mois précédent.

En conséquence, les agents dont le repas est fourni directement par la collectivité ou par d'autres moyens (indemnité de mission ou frais de déplacement, repas payé par l'employeur ou par un organisme de formation…) ne bénéficieront pas de titre restaurant pour les jours concernés.

La valeur des titres restaurant sera versée chaque mois au moment du versement des salaires sur la base des droits acquis le mois précédent. Toute absence ou changement de situation d'un agent sera donc traité le mois suivant. Le service des ressources humaines assurera la gestion des titres restaurant, en lien avec les encadrants des agents bénéficiaires.

Toute erreur dans l'attribution des titres-restaurant sera régularisée par le retrait ou l'attribution de titres supplémentaires le mois suivant.

Toutes les autres dispositions restent inchangées.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune.

41°) Organisation des services - Créations de postes

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.

En raison de la réorganisation des services visant à mieux répondre aux enjeux de la collectivité ou simplement à l'occasion de mobilités d'agents et de nouveaux recrutements, il est nécessaire d'adapter régulièrement notre organisation et de transformer ou de créer certains postes.

Il est demandé au Conseil municipal de valider les actualisations et créations de poste proposées.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Azzedine SERIDJI : Plus de titularisations que de précarité, on en a parlé déjà. On demande plus de titularisations parce que la précarité des contrats reconductibles, 3 ans c'est beaucoup. Les gens ne peuvent pas faire de projets, ils ne peuvent absolument rien faire.

Monsieur le Maire : Message reçu évidemment.

Plus de questions, plus de débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 6 abstention)
S'abstenant :
Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)
Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale)
Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE l'actualisation ou la création des postes suivants :
Ces emplois peuvent être pourvus par un agent non titulaire dans les conditions de l'article référencé ci-dessous du code général de la fonction publique, à temps complet.

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	type contrat
DGA Animation et Innovation territoriale/ Adjoint au DGA Santé, Sports, Alimentation/ Direction de la santé	Assistante dentaire	C	Adjoint Administratif ou technique ou Auxiliaire de soins	Sous la responsabilité du chirurgien-dentiste, il assure la gestion administrative des dossiers patients, la gestion logistique du cabinet, et l'assiste lors des soins aux patients.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe innovation et animation territoriale / Direction générale adjointe Ville apprenante, participation citoyenne et vie locale / Direction de la Vie associative et participation citoyenne	Coordinateur de la vie associative	B	Rédacteurs territoriaux	Sous la responsabilité du Directeur de la Vie Associative et de la Participation Citoyenne, il assure l'animation et le renforcement du lien avec les associations. Il anime le lieu « Ressources » mis à disposition des associations du Centre Social du Village. Il contribue à renforcer le lien entre les associations et la Ville par le biais d'un accompagnement ciblé et en cohérence avec la politique associative définie par la municipalité. Il favorise le développement du	L332-14 ou L332-8 2°

				partenariat associatif pour permettre l'émergence de nouveaux projets et de nouvelles dynamiques.	
Direction Générale Adjointe Développement Territorial et Urbain	Chargée de mission aménagement du territoire	A	Attachés ou Ingénieurs territoriaux	Rattaché à la Directrice Générale Adjointe en charge du développement territorial et urbain, le chargé de mission apporte son concours et son expertise aux missions et projets portés par les directions et secteurs qui composent la DGA	L332-14 ou L332-8 2°
Cabinet du Maire / Pôle Lien à l'Habitant	Chargé de mission Lien Habitant	B	Rédacteurs territoriaux	Chargé du suivi des questions de logement et plus particulièrement des demandes formulées lors des permanences du Maire.Le charge de mission travaille en transversalité avec l'ensemble des services concernés dans le but d'apporter des réponses et/ou informations aux citoyens	L332-14 ou L332-8 2°
Cabinet du Maire / Direction de la Communication / Service des contenus	Responsable éditorial	A	Attachés territoriaux	Rédacteur en chef, il conçoit les lignes éditoriales pour chacun des médias en veillant à leur complémentarité. Il a sous sa responsabilité une équipe de deux personnes, dont un social media manager et un journaliste web / print.	L332-14 ou L332-8 2°
Cabinet du Maire / Direction de la Communication / Service des contenus	Journaliste WEB/PRINT	A ou B	Attachés ou Rédacteurs territoriaux	rédige des contenus pour l'ensemble des médias de la Ville, print et web. Il participe notamment à l'écriture de la Quinzaine, bimensuel de proximité à destination de tous les habitants d'Évry-Courcouronnes, mais aussi à l'animation du site Internet et aux publications sur les RS de la Ville.	L332-14 ou L332-8 2°
Cabinet du Maire / Direction de la Communication / Service Pôle Graphique	Graphiste	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Conçoit et réalise des supports de communication municipaux (journal, affiches, dépliants, illustrations, magazines et motion design, graphisme d'animation...) mettant en avant les informations et autres temps forts ayant lieu	L332-14 ou L332-8 2°

				sur le territoire communal.	
Direction Générale Adjointe des Politiques Educatives	Chargé de mission Administrative politiques éducatives	A	Attachés Territoriaux	Il est le relai entre le DGA, les directions, les élus ainsi que les partenaires internes et externes au niveau administratif. Il un rôle de coordinateur, de facilitateur et d'alerte pour permettre une gestion administrative efficace et réactive. Dans le cadre de la création de commune nouvelle et de son périmètre, il identifie les points de convergence nécessaires et propose des solutions d'harmonisation. Sa première mission est d'apporter soutien au DGA en étant la pierre angulaire de la DGA sur tout ce qui a attrait à la mise en œuvre administrative et de suivi de projets.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique	Directeur Adjoint DSIT	A	Attachés, ou Ingénieurs territoriaux	pilote et supervise la gestion quotidienne et les évolutions du système d'information et télécommunications dans toutes ses composantes et dimensions : administration de l'infrastructure systèmes et réseaux, support et exploitation, gestion du parc matériel.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique	Gestionnaire accueil support et parc informatique	C	Adjoints administratifs ou techniques territoriaux	assure les missions d'accueil téléphonique et physique, et d'orientation des demandes des utilisateurs du système. Il prend en charge le premier niveau de réponse aux utilisateurs	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique / Direction des Systèmes d'information et télécommunication / Direction Adjointe SIT/ Service Infrastructure Systèmes et réseaux	Chef de projet technique Territoire connecté et Numérique Responsable	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens territoriaux	a en charge la déclinaison opérationnelle et technique des orientations stratégiques portées par la collectivité en matière de territoire connecté et de numérique responsable. A ce titre il sera chargé de proposer les solutions techniques, cohérentes avec l'écosystème numérique de la Ville,	L332-14 ou L332-8 2°

				répondant aux actions développées par la Ville en ces domaines.	
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique / Direction des Systèmes d'information et télécommunication / Direction Adjointe SIT/ Service Infrastructure Systèmes et réseaux	Chef de service Projets compétences	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens territoriaux	il encadre les équipes composant les pôles « projets » et « développement des compétences numériques ». Il met en œuvre les orientations stratégiques en matière de transformation des usages numériques, supervise les projets afférents et pilote les actions en matière d'évolution des compétences pour les agents et usagers.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique / Direction des Systèmes d'information et télécommunication / Direction Adjointe SIT/ Service Infrastructure Systèmes et réseaux	Chef de service Infrastructure – Systèmes-Réseaux	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens territoriaux	encadre une équipe constituée d'Administrateurs systèmes et réseaux. Il met en œuvre les orientations stratégiques en matière d'évolution de l'architecture et de sécurisation du système et du réseau. Il garantit le maintien en conditions opérationnelles des équipements système et réseau, et supervise et contrôle les outils et les procédures afférentes	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique / Direction des Systèmes d'information et télécommunication / Direction Adjointe SIT/ Service Infrastructure Systèmes et réseaux	Chef de service Support – Exploitation	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens territoriaux	encadre une équipe constituée de Techniciens informatique et télécommunications. Il met en œuvre les orientations stratégiques en matière d'évolution et de sécurisation des ressources techniques (parc matériel et téléphonie). Il garantit le maintien en conditions opérationnelles des équipements informatiques et de téléphonie fixe et mobile dont il assure l'administration.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique / Direction des Systèmes d'information et	Chargé de Formation Environnement numérique des agents				L332-14 ou L332-8 2°

télécommunication / Direction Adjointe SIT/ Service Infrastructure Systèmes et réseaux					
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique / Direction des Systèmes d'information et télécommunication / Direction Adjointe SIT/ Service Infrastructure Systèmes et réseaux	Création d'un poste d'Administrateur système et réseau et actualisation des 2 autres existants	B	Techniciens territoriaux	est chargé de mettre en œuvre les projets d'évolution des réseaux et systèmes composant le SIT de la collectivité. A ce titre, il a la responsabilité d'administrer l'ensemble des composants de l'infrastructure du SIT de la ville (serveurs, réseaux ...) et veille à la mise en œuvre des politiques de surveillance et de la sécurité.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition Numérique / Direction des Systèmes d'information et télécommunication / Direction Adjointe SIT/ Service Infrastructure Systèmes et réseaux	Création d'un poste de Technicien numérique et actualisation des 4 postes existants	B	Rédacteurs ou Techniciens territoriaux	assure la gestion courante de l'exploitation des équipements (Pc, imprimantes, photocopieurs, tablettes, écrans numériques, téléphonie et autres matériels) composant le parc matériel de la collectivité. Il veille au fonctionnement des équipements informatiques physiques et logiques dans le cadre des normes d'exploitation et de sécurité. Il résout les incidents liés à l'exploitation et accompagne les agents dans l'utilisation des outils numériques.	L332-14 ou L332-8 2°

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

*** RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

D2022_536	21/06/2022	CONVENTION	Convention portant sur la location de structures gonflables le 8 juillet 2022 - JACUZZIIDF	800 € TTC
D2022_537	21/06/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salles et de l'ensemble de l'extension de la Maison de quartier J.Prévert du 11 au 15 juillet 2022 - ASSOCIATION ESPACE OTAKOU	Gratuit

D2022_538	21/06/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'activités multisports de type PANNA le 8 juillet 2022 - ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP ESSONNE	200 € TTC
D2022_539	21/06/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition du parking de la salle Decauville du 14 au 15 juillet 2022 - GPS	Gratuit
D2022_540	21/06/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n°2022-10 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence de préservation de la Maison Sainte Geneviève – SOJA ARCHITECTURE	133 200 € TTC
D2022_541	21/06/2022	CONTRAT	Contrat de maintenance du logiciel GLPI - TECLIB	4 320.00 € TTC
D2022_542	21/06/2022	CONTRAT	Contrat portant sur l'organisation d'un spectacle pyrotechnique le 14 juillet 2022 - JACQUES COUTURIER ORGANISATION	25 992,00 € TTC
D2022_543	22/06/2022	CONVENTION	Convention d'assistance juridique pour plusieurs opérations de construction - SCP CGCB	montants multiples voir DM
D2022_544	22/06/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant 1 au marché n°2021-30 relatif à une mission d'accompagnement à la transformation de l'organisation du travail de la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes dans un contexte post-Covid - Société USEO	plus-value 7 200 € TTC
D2022_545	23/06/2022	SUBVENTION	Dossier de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Friches - Recyclage Foncier » pour la réalisation du projet d'attractivité du centre urbain - ETAT AU TITRE DU PLAN RELANCE	Sub attendue : 3 000 000 €
D2022_546	24/06/2022	MARCHE PUBLIC	Marché complémentaire - Mission transitoire de suivi-animation de six copropriétés en Plan de sauvegarde des Pyramides – Société URBANIS	33 360 € TTC
D2022_547	24/06/2022	MISE A DISPOSITION	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux « La Lanterne » - Prolongation de la durée de la convention - Association « Donnons des elles au vélo »	Gratuit
D2022_548	24/06/2022	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Centre Essonne – Année 2022	100 € NT
D2022_549	24/06/2022	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association « Fabrique, Territoires, Santé » - Année 2022	300 € NT
D2022_550	24/06/2022	PRESTATION	Prestation d'accompagnement Cybersécurité – Société HOLISEUM	39 960 € TTC

D2022_551	28/06/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers Multisports les 11 ,18 et 25 juillet 2022 - UFOLEP 91	180 € TTC
D2022_552	28/06/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers acrobatique le 2 juillet 2022 dans le cadre du Festipal - ASSOCIATION CIRQUE OVALE	1300 € TTC
D2022_553	28/06/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un show pyrotechnique le 2 juillet 2022 dans le cadre du Festipal - ASSOCIATION CIRQUE OVALE	1000 € TTC
D2022_554	28/06/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une randonnée de photographique et une exposition de restitution les 18 juillet 2022 et 17 septembre 2022 - ASSOCIATION RELIEF	350 € TTC
D2022_555	28/06/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social des Aunettes le 5 juillet 2022 - RESIDENCE DU PARC	Gratuit
D2022_556	28/06/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle de l'Espace Citoyenneté les 4 vents les 13, 24 et 29 juin 2022 - EGIDE	Gratuit
D2022_557	28/06/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition du local centre ville du 8 juillet 2022 au 30 juin 2023 - asbc poket	Gratuit
D2022_558	29/06/2022	SUBVENTION	Construction d'un nouveau groupe scolaire les Horizons - Subvention régionale au titre du dispositif "100 quartiers innovants"	Sub attendue 2 000 000 €
D2022_559	29/06/2022	MARCHE PUBLIC	Marché N°2022-21 relatif à l'acquisition et l'installation de matériels de cuisine neufs pour les offices de restauration - Société IDEM CUISINES	189 825,80 €TTC
D2022_560	29/06/2022	CONTRAT	Avenant au contrat de location-gérance dans le cadre d'une procédure de rétrocession de fonds de commerce entre Mme NGUESSAN ASSI représentante de la société ESPACE TURBO et la Commune – Annulation facturation TVA	néant
D2022_561	29/06/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation du festival CITE CONVIVIALE du 4 au 19 juillet 2022 - SCIC Bellastock	11 666,67 € HT

D2022_562	04/07/2022	SUBVENTION	Demande de subvention au titre du programme d'action et du pilotage du Contrat Local de Santé Année 2022 - l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France	sub attendue : 30 000 €
D2022_563	04/07/2022	SUBVENTION	Demande de subvention pour l'organisation de la fête de la rentrée étudiante le 22 septembre 2022 au titre du financement CVEC - CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	sub attendue 10 000 €
D2022_564	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'une sculpture le 8 juillet 2022dans le cadre des Villages Citoyens - ASSOCIATION ESPOIR JEUNESSE ET SAVOIR VIVRE	200 € TTC
D2022_565	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'un concert le 8 juillet 2022 - PRODUCTION KONTSHAPROD	844 € TTC
D2022_566	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une prestation scénique le 22 juillet 2022 - ASSOCIATION BANLIEUE SANS FRONTIERE	350 € TTC
D2022_567	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur un stage de break danse les 21, 26 et 28 juillet 2022 - SCA 2000	220 € TTC
D2022_568	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'une vidéo le 7 juillet 2022 - JUMPASPARADISE	350 € TTC
D2022_569	05/07/2022	CONVENTION	Avenant n°1 portant sur l'ajout d'une animation supplémentaire d'atelier hip hop le 18 juin 2022 - BENT EHOKE	153 € TTC
D2022_570	05/07/2022	CONVENTION	Avenant n°1 portant sur l'ajout d'une animation supplémentaire d'un atelier de percussion le 21 juin 2022 dans le cadre du CLAS - ASSOCIATION TCHAKADA	160 € TTC
D2022_571	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'un atelier de fabrication de pizza bio le 21 juillet 2022 - ASSOCIATION COURAGE LE GROUPE	650 € TTC
D2022_572	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur un stage de break danse du 11 au 13 juillet 2022 - SCA 2000	240 € TTC
D2022_573	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier acrobatique le 11 juillet 2022 - DALILA MIRI	90 € TTC

D2022_574	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier fond vert le 22 juillet 2022 - OLIVIER BILLET	550 € TTC
D2022_575	05/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de cours de danse le 8 juillet 2022 - VICKY EVENT'S	288 € TTC
D2022_576	06/07/2022	CESSION	Cession d'un benne et d'un véhicule C1	Montant total 3 380 €
D2022_577	06/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation de l'Accueil des Nouveaux Arrivants et de la Journée du Patrimoine - MA LANGUE AU CHAT	32 640 € TTC
D2022_578	07/07/2022	MARCHE PUBLIC	Signature de la modification en cours de contrat n°1 au marché n° 2022 – 05 relatif aux Travaux d'aménagement paysager en divers lieux sur la Commune – Prolongation de délai - Société EUROVERT	pas d'incidence financière
D2022_579	07/07/2022	CONVENTION	Convention de partenariat séjours enfants et adolescents – Aide aux Vacances Enfants (AVE) - CAF	néant
D2022_580	07/07/2022	MARCHE PUBLIC	Modification en cours de contrat n°1 - Marché subséquent n° AC2019-91-L2-MS2-L7 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre portant sur diverses opérations de travaux pour le lot n°7 : Réhabilitation du Centre Municipal de Santé des Epinettes – Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre - Société MACKER ARCHITECTE	50 160 € TTC
D2022_581	07/07/2022	CONVENTION	Une convention de prestations intellectuelles portant sur un accompagnement pour la prévention des rixes sur le territoire - Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)	27 300 € NT
D2022_582	07/07/2022	CONVENTION	Convention de prestation portant sur une représentation de la pièce de théâtre « Les Teneurs » le 13 octobre 2022 - COMPAGNIE COUSIN D'EDGAR	Gratuit
D2022_583	07/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / Extension du groupe scolaire des Coquibus - Lot 7 : Electricité CFO CFA – Société L'ATELIER DES COMPAGNONS	601 643,51 € TTC

D2022_584	07/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché N°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / Extension du groupe scolaire des Coquibus - Lot 3A : Menuiseries extérieures – Société BILLIET	1 173 961,67 € TTC
D2022_585	07/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché N°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / Extension du groupe scolaire des Coquibus - Lot 12 : Equipement cuisine – Société MEDINOX	132 274,80 € TTC
D2022_586	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de Hands up le 8 juillet 2022 - COMPAGNIE ATELIER DE L'ORAGE	2110 € TTC
D2022_587	07/07/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salle Decauville le 8 mars 2023 - CA GPS	Gratuit
D2022_588	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique " Un cœur simple" le 26 novembre 2022 - COMPAGNIE LES LARRONS	4747,50 € TTC
D2022_589	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique dans le cadre de la Créartotheque 2021/2022 - GERARD VAN AUDENHOME	300 € TTC
D2022_590	07/07/2022	CONVENTION	Convention de partenariat dans le cadre du projet "Ethnofonique 2022 du 1er mai 2022au 1er avril 2023 - GPS UNJMF SCENE NATIONALE DE L'ESSONNE AGORA DESNOS MJC CS SIMONE SIGNORET	1800 € TTC
D2022_591	07/07/2022	CONVENTION	Convention de prestation artistique atelier danse contemporaine le 12 juin 2022 dans le cadre de la fête de l'art - MINGJUNG JIANG	210 € TTC
D2022_592	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique dans le cadre de la Créartotheque 2021/2022 - LUDOVIC HUET	300 € TTC
D2022_593	07/07/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salle Decauville le 18 juin 2022 - CA GPS	Gratuit
D2022_594	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique arts plastiques le 12 juin 2022 dans le cadre de la fête de l'art - BAUTISTA GONZALEZ	210 € TTC
D2022_595	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique théâtre de masques le 12 juin 2022 dans le cadre de la fête de l'art - THEATRE DU FRESNE	210 € TTC
D2022_596	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique tournée jeux vidéo le 18 juin 2022 dans le cadre de la Micro folies - UPSIDE BAR	700 € TTC

D2022_597	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique arts plastiques le 12 juin 2022 dans le cadre de la fête de l'art - MARIE DIENABA CISSE	420 € TTC
D2022_598	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique voix en scène le 12 juin 2022 dans le cadre de la fête de l'art - CELINE VEYRON	210 € TTC
D2022_599	07/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique voix en scène le 12 juin 2022 dans le cadre de la fête de l'art - JEAN FRANCOIS BERT	210 € TTC
D2022_600	07/07/2022	CONVENTION	Réalisation d'une série de films sur la thématique de la lutte contre les discriminations - BKE	21 000 € TTC
D2022_601	08/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier cuisine parents/enfants les 20, 21 et 27 juillet 2022 - JENNIFER MIMOLIN	525 € TTC
D2022_602	08/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation démonstrations et initiations de rumba le 13 juillet 2022 - ASSOCIATION CULTURELLE DES CONGOLAIS DE France	250 € TTC
D2022_603	08/07/2022	VEHICULE	Mise à disposition de véhicules de type trafic 9 places les 18, 19 et 21 juillet 2022 - CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES	100 € TTC
D2022_604	08/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de formation au baby sitting le 11 juillet 2022 - LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE L'ESSONNE	440 € TTC
D2022_605	08/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur la mise en place d'un spectacle de fin d'année le 25 juillet 2022 - ASSOCIATION LA RUEE VERS L'AUTRE	600 € TTC
D2022_606	08/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une formation "gestes qui sauvent" le 13 juillet 2022 - UFOLEP	160 € TTC
D2022_607	08/07/2022	CONVENTION	Convention de prestation artistique pour la Fête Nationale- Société Bab-ILO	1 500 € TTC
D2022_608	08/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2020-44 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de quartier aux Pyramides – Ajout compétence complémentaire cuisiniste – Groupement HESTERS OYON, HEMAA ARCHITECTES, AQORA, OTE INGENIERIE et OTELIO	15 000 € TTC

D2022_609	12/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier SLAM le 7 juillet 2022 - MAUD JUILLERAT	224,50€ TTC
D2022_610	12/07/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la Maison de quartier du Champtier du Coq du 26 septembre 2022 au 16 juin 2023 - ASSOCIATION GENERATION II	Gratuit
D2022_611	12/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur une animation équestre le 28 juillet 2022 - ECURIE DU PAVILLON D'ETIOLLES	550 € TTC
D2022_612	12/07/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la Maison de quartier du Champtier du Coq du 1er octobre 2022 au 17 juin 2023 - ASSOCIATION COULEURS KREOL	Gratuit
D2022_613	12/07/2022	MARCHE PUBLIC	Abroge et remplace Décision du Maire n° D2022-504 du 17/06/2022 - Marché n° 2022-16 : Travaux de remplacement de couverture : Désamiantage – Couverture acier - Lot 1 : école maternelle du groupe scolaire Levasseur – Société	440 527,55 € TTC
D2022_614	12/07/2022	MARCHE PUBLIC	Abroge et remplace Décision du Maire n° D2022-505 du 24/06/2022 - Marché n° 2022-16 - Travaux de remplacement de couverture : Désamiantage – Couverture acier - Lot 2 : école élémentaire du groupe scolaire Maréchal Leclerc – Société DOSITTI	220 717,36 € TTC
D2022_615	13/07/2022	LOCATION	Convention d'occupation tripartite de mise à disposition et de gestion entre la Communauté d'Agglomération, l'association Planète Sciences et la Ville des locaux sis 10 rue du Marquis de Raies	loyer mensuel 100 5 €
D2022_616	13/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2022-17 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux s – SOCIETE DALKIA	montants multiples, voir DM
D2022_617	18/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / Extension du groupe scolaire des Coquibus - Lot 1D : Charpente – Société POULINGUE	2 740 930,73 € TTC
D2022_618	18/07/2022	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre n° 2022-30 multi-attributaire à marchés subséquents relatif aux travaux de construction de voies et d'espaces publics – EUROVIA, TPS, ESSONNE TP	Max 6 000 000 € TTC sur durée totale du marché.

D2022_619	18/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n°2022-36 relatif au nettoyage des tags, affiches et stickers sur les bâtiments publics et privés et sur le mobilier urbain – Société HOLDING	max 50 000 € HT/an
D2022_620	18/07/2022	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'une journée d'Initiation aux Gestes de Premiers Secours (IGPS) le 17 août 2022 – Comité départemental des secouristes Croix Blanche de l'Essonne	350 € NT
D2022_621	19/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une formation aux gestes qui sauvent le 13 juillet 2022 - UFOLEP 91	
D2022_622	20/07/2022	REGIE	Clôture de la régie d'avances RA02413 "Aides et secours"	néant
D2022_623	21/07/2022	CONVENTION	Convention relative à un tournoi de jeux vidéo organisé dans le cadre de la Micro-Folie le 23 juillet 2022 - UPSIDE BAR	700 € TTC
D2022_624	21/07/2022	CONVENTION	Convention relative à un tournoi de jeux vidéo organisé dans le cadre de la Micro-Folie le 2 juillet 2022 - ULEKU LOKONA	700 € TTC
D2022_625	21/07/2022	SUBVENTION	Demande de subvention à l'ANAH relative à un audit énergétique dans le cadre de l'OPAH-CD de la copropriété Le Clos des Aunettes	Sub attendue : 7 500 €
D2022_626	21/07/2022	CONVENTION	Convention relative à une prestation musicale organisée dans le cadre des "Terrasses d'été" - Alice Trela - le 22 juillet 2022 - ASSOCIATION AD LIB	450 €
D2022_627	21/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant-indemnisation n°1 au marché n° 2020-07 « Acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaire - Postes 1 et 2 » - Société NV BURO	Majoration moyenne du BPU de 17%
D2022_628	21/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché complémentaire n°2022-41 relatif à des travaux supplémentaires d'investissement courant – Travaux divers 2021 à l'Hôtel de Ville et à la maison Blanche – Société CABIE	8 281,66 € TTC
D2022_629	21/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché négocié relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du pôle enfance et la réhabilitation de la restauration du groupe scolaire Georges LAPIERRE – AGENCE DESLANDES (mandataire)	montants multiples, voir DM
D2022_630	22/07/2022	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion au réseau Micro-Folie Année 2022 - Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV),	1000 € TTC

D2022_631	22/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un séjour du 28 au 14 octobre 2022 - Association PROVINS TOURISME	8 570 € NT
D2022_632	22/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un concert le 18 juillet 2022 - AGENCE N	300 € TTC
D2022_633	22/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur la présentation d'un spectacle "La ferme enchantée" le 28 juillet 2022 - LA FERME TILOGOLO	1 249,31 €
D2022_634	22/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un concert dans le cadre de l'animation d'Été en Seine le 28 juillet 2022 - LA CHARLEK	700 € TTC
D2022_635	22/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une chasse au trésor le 21 juillet 2022 - ASSOCIATION PREFIGURATION	300 € TTC
D2022_636	22/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une formation "Connaissance des différents aspects de développement chez l'enfant de 3 à 12 ans le 11 juillet 2022 - LE LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE L'ESSONNE	440€ TTC
D2022_637	22/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une demi-journée "Bien être" le 25 août 2022 - ASSOCIATION GRAINE D'EVEIL	106,99 €
D2022_638	25/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent n° AC2020-11-MS10 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux - Travaux divers 2022 – Lot n° 7 : Vitrerie – Miroiterie – Société LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	Plus-value 2 907,12 € TTC
D2022_639	25/07/2022	CONVENTION	Convention relative à une prestation dans le cadre des Siestes Musicales de l'Espace Simone Signoret les 13 et 27 juillet 2022- Association KIFFER EN MUSIQUE	800 € TTC
D2022_640	26/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers manuels dans le cadre des activités "Hors les murs" les 12, 19 et 26 juillet 2022 - LA PAGE DE GWEN	100 € TTC
D2022_641	26/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de fabrication de confiture le 13 juillet 2022 - FIFTYESPACE	300 € TTC
D2022_642	26/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier slam et d'un show case les 18 et 19 juillet 2022 et le 27 août 2022 - MAUD JUILLERAT	655,24 € TTC

D2022_643	26/07/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sciences ludiques et de robotique le 20 juillet 2022 - ASSOCIATION EVOLUSCIENCES	379,10 € TTC
D2022_644	26/07/2022	CONTRAT	Contrat relatif à une prestation de transport et d'hébergement d'archives physiques – Smartarchives – Etablissement AMT TRANSFERT	14 778 € TTC.
D2022_645	26/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2021-40 relatif aux travaux d'entretien et de rénovation des voies et des espaces publics – Société EUROVIA ILE-DE-FRANCE	plus-value 51 577,68 € TTC
D2022_646	26/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent n°AC2019-13-MS6 relatif aux travaux de réaménagement de diverses rues - Société EUROVIA ILE-DE-France	plus-value 6 262,10 € TTC
D2022_647	26/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n°2022 -10 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence de préservation de la Maison Sainte Geneviève – Groupement SOJA ARCHITECTURE	Plus-value 3 662,46 € TTC
D2022_648	27/07/2022	MARCHE PUBLIC	Marché subséquent n° AC2020-22-L1-MS15 relatif à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur le diagnostic urbain de Place des Aunettes – Société AH CONSEIL, mandataire du groupement	61 560,00 € TTC
D2022_649	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Signature du marché complémentaire n° 2022-43 de travaux supplémentaires au cimetière – 6 avenue de la Préfecture, au marché initial AC2020-11-L1-MS8 relatif aux travaux d'investissement courant – Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021	4 220,16 € TTC
D2022_650	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent n° AC2020-11-L8-MS8 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux 2021 Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021 – Lot n° 8 : Plomberie – sanitaires chauffage – VMC – Climatisation – Société CHARPENTIER	Plus-value 4 057, 30 € TTC
D2022_651	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché subséquent n° AC2020-11-L9-MS8 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux 2021 Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021 – Lot n° 9 : Electricité – Courants forts et faibles – Chauffage électrique – Société	plus-value 10 462,12 € TTC

			ALTELEC	
D2022_652	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent n° AC2020-11-L1-MS9 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux 2021 Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021 – Lot n°5 : Menuiserie bois et PVC, cloisons sèches et faux plafonds – Société ATC BATIMENT	plus-value 73 173 € TTC
D2022_653	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent n° AC2020-11-L9-MS9 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux 2021 Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021 – Lot n° 9 : Electricité – Courants forts et faibles – Chauffage électrique – Société SFIEE	Plus-value 37 550,44 € TTC
D2022_654	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent n° AC2020-11-L1-MS9 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux 2021 Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021 – Lot n°1 : Démolition / gros-œuvre / Maçonnerie / Carrelage et faïence – Société DESTAS & CREIB	Moins-value 860,65 € TTC
D2022_655	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent n° AC2020-11-L6-MS9 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux 2021 Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021 – Lot n°6 : Serrurerie – Métallerie – Menuiseries métalliques – Société HPROJECT	Plus-value 17 287,85 € TTC
D2022_656	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2021-40 relatif aux travaux d'entretien et de rénovation des voies et des espaces publics – Société EUROVIA ILE-DE-FRANCE	51 577,68 € TTC
D2022_657	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché subséquent n° AC2020-11-L8-MS9 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux 2021 Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021 – Lot 8 : Plomberie – Sanitaires Chauffage – VMC – Climatisation – Société CHARPENTIER	plus-value 19 744,93 € TTC
D2022_658	28/07/2022	PREEMPTION	Préemption parcelle cadastrée AL 28 – 34 rue Charles Fourier	209 000 €
D2022_659	28/07/2022	REGIE	Modification de de la régie RR24002 Ouverture d'un compte DFT	

D2022_660	28/07/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant 1 portant Avenant Définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre relatif la réalisation d'un Pôle Enfance au Parc des Loges – Groupement solidaire HEMAA Architectes (mandataire)	Montant variable voir DM
D2022_661	29/07/2022	CONVENTION	Convention relative à un spectacle ""Le Tti prince" le 9 novembre 2022 - ASSOCIATION NO MAD	2400 € TTC
D2022_662	01/08/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n° 2021-40 relatif aux travaux d'entretien et de rénovation des voies et des espaces publics – Société EUROVIA ILE-DE-FRANCE	65 454,96 € TTC
D2022_663	02/08/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché subséquent n° AC2020-11-L9-MS8 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux 2021 Travaux divers 2021 – 2ème marché 2021 – Lot n° 9 : Electricité – Courants forts et faibles – Chauffage électrique – Société ALTELEC	Plus-value 10 354,12 € TTC
D2022_664	03/08/2022	CONVENTION	Convention de mise à disposition d'un logement en faveur des victimes de violences conjugales et intrafamiliales - ASSOCIATION COMMUNAUTE JEUNESSE et FEMMES SOLIDAIRE 91	néant
D2022_665	04/08/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n° 2020-40 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Jacques Tati – Macro-lot n° 5 : Electricité courants forts – courants faibles – Société ALTELEC	11 879,52 € TTC
D2022_666	04/08/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n°2021-24 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'école Horizon - Groupement solidaire TRACKS, AGENCE MILAE - Albin Rousseau EIRL, LOUIS CHOULET INGENIEUR CONSEIL, ECO+CONSTRUIRE, ALTIA INGENIERIE ACOUSTIQUE, BEGC, TRIBU SCOP SARL, SERVICAD INGENIEURS CONSEILS	Montants multiples voir DM
D2022_667	05/08/2022	PRET	Souscription d'un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne	9 000 000 €
D2022_668	05/08/2022	MARCHE	Marché en procédure adaptée - Mission de conception et d'aménagement transitoire dédiée à la pratique de l'Art Du Déplacement sur la place Mendès France – STUDIO KATRA	40 000 € TTC
D2022_669	05/08/2022	REGIE	Modification de la régie RR24002 Espace Pierre Nicolas Ouverture d'un	néant

			compte DFT	
D2022_670	05/08/2022	REGIE	Modification de la régie RR24009 Espace Michel Colucci Ouverture d'un compte DFT	néant
D2022_671	08/08/2022	SUBVENTION	Demande de subvention au titre du « Plan Vélo régional » - REGION ILE DE France	Sub attendue : 46 466,20€
D2022_672	09/08/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'occupation du stand de tir du Coudray-Montceau du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023	20 050 € TTC
D2022_673	09/08/2022	CONTRAT	Contrat d'assistance technique informatique - SYNAPS SYSTEMS	28 080.00 € TTC
D2022_674	09/08/2022	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion - UFOLEP 91	138 € TTC
D2022_675	09/08/2022	CONVENTION	Convention portant sur la location d'un véhicule le 26 juillet 2022 - CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	50 € TTC
D2022_676	09/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social des Aunettes du 30 septembre 2022 au 16 juin 2023 - UFOLEP 91	Gratuit
D2022_677	09/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social des Aunettes du 25 août 2022 au 27 juillet 2023 - ASSOCIATION LES PANIERS DU POTAGER	Gratuit
D2022_678	09/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social Evry Sud du 30 septembre 2022 au 16 juin 2023 - ASSOCIATION COMPAGNIE TEMPORUM THEATRE	Gratuit
D2022_679	09/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social Evry Sud du 1er octobre 2022 au 17 juin 2023 - ASSOCIATION OLIMIDOM	Gratuit
D2022_680	09/08/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'une exposition photo du 1er au 17 septembre 2022 dans le cadre du projet Mémoire du Parc aux Lièvres et le Festi pal - ASSOCIATION RESO	1 220,25 €
D2022_681	09/08/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers d'arts plastiques du 28 septembre 2022 au 14 juin 2023 - VALERIE DUMONT	9200 € TTC
D2022_682	09/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social des Aunettes du 30 septembre 2022 au 16 juin 2023 - ASSOCIATION GENERATION 2	Gratuit
D2022_683	09/08/2022	MISE A	Mise à disposition d'une salle à la	Gratuit

		DISPOSITION	maison de quartier centre social Brel Brassens du 28 septembre 2022 au 17 juin 2023 - ASSOCIATION MATH EN JEAN	
D2022_684	09/08/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers couture du 27 septembre 2022 au 13 juin 2023 - ASSOCIATION COUP DE POUCE	1650 € TTC
D2022_685	09/08/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers de percussion du 6 octobre 2022 au 15 juin 2023 - ASSOCIATION TCHAKADA	4 800 €
D2022_686	09/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social des Epinettes du 28 septembre 2022 au 14 juin 2023 - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	Gratuit
D2022_687	09/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social des Epinettes du 30 septembre 2022 au 16 juin 2023 - ASSOCIATION ILIMIDOM	Gratuit
D2022_688	12/08/2022	CONTRAT PRÊT	Souscription d'un contrat de prêt auprès de la Banque Postale	9 000 000 €
D2022_689	17/08/2022	MARCHE URBANISME	Marché d'urbanisme tactique - Mission de conception et d'aménagement transitoire de l'allée Toussaint Louverture et environs de l'Université - BELLASTOCK	70 000 € TTC
D2022_690	18/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à l'Espace associatif de la Maison du village le 19 septembre 2022 - ASSOCIATION MEMOIRES ET AVENIR DE LA VILLE NOUVELLE	Gratuit
D2022_691	18/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition du local Sabatier le 5 septembre 2022 - SYNDIC CITYA IMMOBILIER EVRY	Gratuit
D2022_692	18/08/2022	CONVENTION	Dispositif prévisionnel de secours pour la fête des associations et du sport le 10 septembre 2022 au Parc du Lac - COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES Français CROIX BLANCHE DE L'ESSONNE	Gratuit
D2022_693	18/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à l'Espace associatif de la Maison du village le 8 septembre 2022 - ASSOCIATION LES BLOUSES ROSES COMITE CORBEIL EVRY	Gratuit
D2022_694	18/08/2022	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition du local Sabatier le 2 octobre 2022 - ASBC POKER	Gratuit
D2022_695	18/08/2022	CONVENTION	Convention de mise à disposition à titre exceptionnel et transitoire de deux bancs et une table de pique-nique, un parcourt sportif un agrès pour enfants	Gratuit

			et un street workout pour une durée de 5 ans - GPS SES	
D2022_696	19/08/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers d'écritures et d'expressions du 3 octobre 2022 au 12 juin 2023 - ASSOCIATION LE COQ A L'ANE	1 560 €
D2022_697	19/08/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers d'initiation au théâtre du 7 octobre 2022 au 16 juin 2023 - ASSOCIATION K'RIN KREATION	980 €
D2022_698	25/08/2022	MISE A DISPOSITION	Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition de locaux sis 2 rue du Chemin de Fer pour une durée d'un an - Association PROCAD IDF	300 €
D2022_699	25/08/2022	SUBVENTION	Demande de subvention au titre du « Plan Vélo départemental » - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	Subvention attendue 18 801 €
D2022_700	30/08/2022	CONVENTION	Convention relative à la mise en place d'une prestation de service à destination des habitants dans le cadre de la Fête des Associations et du Sport le 10 septembre 2022 - DIVAN PRODUCTION	550 € TTC
D2022_701	30/08/2022	CONVENTION	Convention relative à la mise en place d'une prestation de service à destination des habitants dans le cadre de la Fête des Associations et du Sport le 10 septembre 2022 - SARL AIR2JEUX	2088,42 € TTC
D2022_702	31/08/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché subséquent n° AC2020-11-MS10 relatif aux travaux d'investissement courants des bâtiments communaux - Travaux divers 2022 – Lot n° 7 : Vitrerie – Miroiterie – Société LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	1 152,00 €TTC
D2022_703	01/09/2022	CONTRAT	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour la Rentrée étudiante – Concert d'Alvin Chris – VELVET COLISEUM	738,50 €
D2022_704	02/09/2022	SUBVENTION	Dossier de subvention NPNRU Action régionale en faveur du développement urbain PRIN et PRIR - Construction du Pôle Enfance des Loges - REGION IDF	Subvention attendue 11 445 000 €
D2022_705	06/09/2022	SUBVENTION	Travaux de rénovation et de restructuration de l'école Jacques Cartier - Dispositif de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	Subvention attendue 83 000 €
D2022_706	06/09/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / extension du groupe scolaire des Coquibus - Lot 3B Revêtement de façades - Société	992 779,36 € TTC

			REPISOL	
D2022_707	06/09/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / extension du groupe scolaire des Coquibus - Lot 5 Serrurerie - Société STORES ET FERMETURES	174 975?01 € TTC
D2022_708	06/09/2022	MARCHE PUBLIC	Marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / extension du groupe scolaire des Coquibus - Lot 8 Cloisons, doublages, plafonds suspendus - Société HELIOS - abroge et remplace la DM D2022/426 du 25 mai 2022	780 000 € TTC
D2022_709	08/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier QI GONG du 28 septembre 2022 au 14 juin 2023 - ASSOCIATION UN CORPS PEUT EN CACHER UN AUTRE	2767 € TTC
D2022_710	08/09/2022	CONTRAT	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour la Rentrée étudiante – Concert de Thaïs Lona – YUMA PRODUCTIONS	2637,50 € TTC
D2022_711	09/09/2022	MARCHE PUBLIC	Etude complémentaire des Inspections Détaillées Périodiques effectuées sur les ouvrages EI24 (Passerelles des Loges) et EN20 (Passage supérieur Montespan sur la RN7) – Société INFRANEAO	43 512,00 € TTC
D2022_712	09/09/2022	MARCHE PUBLIC	ANNULEE - Suite bug informatique, remplacée par D2022_731	
D2022_713	13/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours du 9 au 11 juillet 2022 pour l'évènement NINJA WARRIOR 2022 - SECOURISME Français CROIX BLANCHE	2 320 €
D2022_714	13/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers scientifiques du 3 octobre 2022 au 12 juin 2023 - ASSOCIATION EVOLUSCIENCES	2 792,50 €
D2022_715	13/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers de sophrologie du 5 octobre 2022 au 11 mai 2023 - ANNE-GAEL FERRAND	636 €
D2022_716	13/09/2022	CONVENTION	ANNULEE - Suite bug informatique remplacée par D2022_732	
D2022_717	13/09/2022	MARCHE	ANNULEE - Suite bug informatique, remplacée par D2022_733	
D2022_718	13/09/2022	REGIE	Clôture de la régie de recettes n° RR24029 Espace Simone Signoret	néant

D2022_719	13/09/2022	CONVENTION	ANNULEE - Suite bug informatique remplacée par D2022_734	
D2022_720	13/09/2022	MARCHE PUBLIC	ANNULEE- Suite à bug informatique remplacée par D2022_735	
D2022_721	13/09/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n°2020-12 relatif à la maintenance et l'entretien des ascenseurs – Société OTIS	plus-value 3 043,68 € TTC
D2022_722	14/09/2022	CONVENTION	Convention de prestation artistique dans le cadre de la Nuit de poésie le 18 septembre 2022 - CELINE VEYRON	2 250 €
D2022_723	16/09/2022	CONVENTION	Convention de prestation artistique dans le cadre de la nuit de la poésie le 18 septembre 2022 - COMPAGNIE THEATRE DE L'ALAMBIC	1 300 €
D2022_724	16/09/2022	CONVENTION	Convention de prestation artistique dans le cadre de la nuit de la poésie le 18 septembre 2022 - SAITH BAITISTA GONZALEZ	1 300 €
D2022_725	21/09/2022	REGIE	Clôture de la régie d'avances n° RA24031 Séjours Ville	
D2022_726	21/09/2022	MARCHE	Marché n° 2022-65 relatif à l'acquisition d'un camion nacelle poids lourd 4x4 d'occasion - Sté VINCENT RENAUD	144 004,20 € TTC
D2022_727	21/09/2022	MARCHE	Avenant n°1 au marché subséquent n° AC2020-11-MS10 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux - Travaux divers 2022 - Lot 6 serrurerie métallerie menuiseries métalliques - HPROJECT	Plus-value 7 455,29 € TTC
D2022_728	21/09/2022	MARCHE	Avenant n°1 au marché subséquent n° AC2020-11-MS10 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux - Travaux divers 2022 - Lot 9 Electricité, courants forts et faibles, chauffage électrique - SFIEE	Plus-value 28 785,60 € TTC
D2022_729	21/09/2022	MARCHE	Avenant n° 1 marché subséquent n° AC2020-11-MS10 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux - Travaux divers 2022 - Lot 8 Plomberie sanitaire, chauffage, VMC, climatisation - SCHNEIDER	Plus-value 3 042,52 € TTC
D2022_730	21/09/2022	CONVENTION	Plan mercredi - Organisation d'ateliers Viet Vo Dao à l'accueil de loisirs Berlioz Perrault - Association SCA 2000	1 890 € TTC

D2022_731	21/09/2022	MARCHE	Marché N°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / extension du groupe scolaire des Coquibus : Lot n° 7 – Electricité CFO CFA – Société SEGE	1 048 870,92 € TTC
D2022_732	21/09/2022	CONVENTION	Convention de mise à disposition à titre onéreux de 3 emplacements de stationnement sises square Alfred de Musset et square Lamartine - association Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'Essonne (OCCE 91)	420 € TTC/an
D2022_733	21/09/2022	MARCHE	Marché portant sur un audit énergétique en faveur de la copropriété le Clos des Aunettes dans le cadre de l'OPAH-CD – Société TRIBU ENERGIE	15 960 € TTC
D2022_734	21/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur des ateliers « Goûter philo/art » les 28 septembre, 5, 12 et 19 octobre, 9 et 16 novembre 2022 - LES PETITES LUMIERES	1 620 € TTC
D2022_735	21/09/2022	MARCHE	Marché subséquent n°2020-22AC-L2-MS12 relatif à une Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation de programmes techniques détaillés et de dossiers de consultation de maîtres d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Groupe Scolaire NJ CONTE – PR'OPTIM	74 562 € TTC
D2022_736	26/09/2022	MARCHE	Marché n° 2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation / Extension du groupe scolaire des Coquibus - Lot 6 : Plomberie sanitaire, chauffage, Traitement d'air - ATELIER DES COMPAGNONS	1 428 059,21 € TTC
D2022_737	26/09/2022	CONVENTION	Convention d'organisation d'un spectacle Relais Petite Enfance des Aunettes - 8 décembre 2022 - SARL KARAKOIL	1000 € TTC
D2022_738	26/09/2022	MARCHE	Avenant 1 relatif au marché subséquent n° AC2019_91-L2-MS2-L8 relatif à la fixation de la rémunération forfaitaire définitive - Missions de MOE sur divers bâtiments - Lot 8 Déploiement du numérique - EGC Bâtiment	Forfait définitif MOE 59 508 € TTC
D2022_739	26/09/2022	MARCHE	Marché n° 2022-18 relatif à la fourniture de mobiliers urbains - Lot 1 Fourniture et livraison de mobilier urbain courant - INGENIA SA	Maxi 72000 € TTC
D2022_740	26/09/2022	MARCHE	Marché n° 2022-18 relatif à la fourniture de mobiliers urbains - Lot 2 Fourniture et livraison de mobilier urbain de confort- SINEU GRAF	Maxi 72000 € TTC

D2022_741	26/09/2022	CONTRAT	Contrat portant sur une animation d'éveil musical pour les enfants de moins de 3 ans - Relais Petite enfance du Parc aux Lièvres - 4/10, 22 et 29/11/2022 - Aude EHRARDT	450 € TTC
D2022_742	27/09/2022	MARCHE	Avenant n° 1 au marché subséquent n° AC2020-11-MS10 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux - Travaux divers 2022 - Lot 2 Etanchéité et ouvrages accessoires - UTB	Plus-value 2700,18 €
D2022_743	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier photo et la réalisation d'une balade interactive dans le cadre du Festi'Pal le 17 septembre 2022 - CULTURE 360	2 900 €
D2022_744	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'un film en réalité virtuelle dans le cadre du Festi'Pal le 17 septembre 2022 - CULTURE 360	4 500 €
D2022_745	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'une exposition photo, d'une œuvre sculpturale et d'un livret le 17 septembre 2022 dans le cadre du projet Mémoires du Parc aux Lièvres et le Festi'Pal - ANHES HUGUES	4 180 €
D2022_746	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'une exposition photo le 17 septembre 2022 dans le cadre du projet Mémoires du Parc aux Lièvres et le Festi'Pal - BARADUC TRISTAN	432,15 €
D2022_747	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation et l'installation de décors le 17 septembre 2022 dans le cadre du Festi'Pal - DECOR'IN 77	1 200 €
D2022_748	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sophrologie du 26 septembre 2022 au 12 juin 2023 - AGGAR MARIAMA	1 950 €
D2022_749	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de gymnastique équilibre du 30 septembre 2022 au 16 juin 2023 - UFOLEP 91	1 800 €
D2022_750	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de contes et de chants du 27 septembre 2022 au 6 juin 2023 - PRIUM FORMATION	2 740 €
D2022_751	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers d'anglais du 28 septembre 2022 au 7 juin 2023 - PRIUM FORMATION	1 480 €

D2022_752	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers multisports du 28 septembre 2022 au 14 juin 2023 - UFOLEP 91	1 800 €
D2022_753	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation de cours hip-hop du 27 septembre 2022 au 14 juin 2023 - EHOKE BENIT	7 059 €
D2022_754	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers multisports du 28 septembre 2022 au 14 juin 2023 - UFOLEP 91	1 800 €
D2022_755	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'ateliers scientifiques du 28 septembre 2022 au 14 juin 2023 - EVOLUSCIENCES	4 985 €
D2022_756	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sciences ludiques et de robotique du CLAS du 05 octobre 2022 au 14 juin 2023 - EVOLUSCIENCES	3 341 €
D2022_757	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers de gymnastique d'entretien du 27 septembre 2022 au 13 juin 2023 - UFOLEP 91	2 700 €
D2022_758	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de sophro-snoezelen d'octobre 2022 à décembre 2022 - LARIDANT CHRISTELLE	375 €
D2022_759	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur la programmation culturelle 2022/2023 du 15 septembre 2022 au 30 juin 2023 - PREFIGURATIONS	1 650 €
D2022_760	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur des ateliers projet mémoire CLAS d'octobre 2022 à décembre 2022 - PREFIGURATIONS	1 080 €
D2022_761	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier Yoga du rire du 17 septembre 2022 au 20 décembre 2022 - GRENIER MAUD	560 €
D2022_762	27/09/2022	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de séances de sophrologie du 28 septembre 2022 au 14 décembre 2022 - FERRAND ANN-GAEL	1 060 €

Pas d'observations sur les décisions du maire.

Monsieur le Maire : J'aimerais juste faire un petit point, sans aucune malice et sans aucune provocation, mais je me permets de le dire, les groupes d'opposition sont de moins en moins représentés - quand ils ne sont plus représentés du tout – à la Commission municipale, dont je rappelle qu'elle est le lieu de débats, d'échanges, notamment pour les groupes d'opposition puisque, naturellement, la majorité débat entre elle des sujets – ce qui est la moindre des choses.

Je rappelle que ces commissions ne sont pas obligatoires et, que s'il n'y a pas davantage d'assiduité, nous nous reposerons quand même la question dans le règlement intérieur du maintien de cette commission, parce que c'est un travail colossal pour les élus qui se rendent disponibles - parce que les élus de majorité sont majoritairement présents alors qu'ils connaissent déjà les dossiers, mais ils font quand même la démarche d'y aller - et pour l'administration.

Alors je lance ce message, qui est constructif, ce n'est pas du tout pour mettre le bazar, mais c'est un travail considérable la tenue des commissions. Alors soit c'est utile, soit ça ne l'est pas, on peut se poser collectivement la question, moi je suis à la disposition des groupes, mon Cabinet est à la disposition des groupes s'ils veulent qu'on fasse évoluer la formule.

Mais ce qui se passe depuis plusieurs commissions – si je me permets de le dire ce soir c'est que ce n'est pas la première fois – est de nature, quand même, à me faire me poser la question du maintien de cette commission.

Le message est passé, bonne soirée à toutes et tous.

Abdoul-Aziz M'BAYE : Juste une question : ceux qui sont assidus à cette commission, ce serait dommage qu'ils soient sanctionnés !

Monsieur le Maire : Je suis d'accord et c'est la raison pour laquelle cela devrait interroger peut-être sur un autre format et sur une autre façon de faire, parce que si j'ai un ou deux élus d'opposition systématiquement sur au moins trois groupes d'opposition – car il y a trois groupes quand même – la mobilisation administrative que cela nécessite n'est pas en phase. Donc peut-être qu'il faut qu'on invente une autre façon de travailler. Il ne s'agit évidemment pas de sanctionner, mais de rentabiliser le travail de chacun plutôt.

La prochaine commission municipale est fixée au 28 novembre 2022 et le prochain Conseil municipal au 8 décembre 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Secrétaire de Séance 0 8 DEC 2022

Jordan SCHWAB

Le Maire 0 8 DEC 2022

Stéphane BEAUDET